

Séance du 13 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Antony GAUTIER, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le sept avril deux mille vingt-trois et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

À l'ordre du jour de cette séance :

A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de débiter cette séance en nommant notre benjamin comme secrétaire de séance, M. VANDENABEELE, sauf s'il y a une opposition. J'imagine que non.

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

B) APPEL NOMINAL

M. le Maire : M. VANDENABEELE, je vous laisse procéder à l'appel nominal.

PRÉSENTS (26) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFÈVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Pierre GRANDGENEVRE, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Linda WHEATLEY, Émilie DUCOURANT, Clotilde SAULNIER, Vanessa DEHONDT.

Procurations (3) :

Valérie COUTURE	donne procuration à Pierre GRANDGENEVRE
Sabrina WINCKEL	donne procuration à Gaëlle LEFÈVRE
Maxime DEPLANCKE	donne procuration à Emilie DUCOURANT

Absents (4) : Marc DENEUCHE, Sébastien MALESYS, Nathalie BAUCHART, Bérangère VERFAILLIE.

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	26
Procurations	:	3
Absents	:	4
Nombre de votants		33

M. le Maire : Merci, M. VANDENABEELE. Juste une petite précision par rapport à l'appel nominal auquel vous venez de procéder : M. DENEUCHE donne procuration à M. DEPLANCKE, mais M. DEPLANCKE donne procuration à Madame DUCOURANT. Je pense que ce n'est pas autorisé. Donc, je pense que Madame DUCOURANT, vous prenez le pouvoir de M. DEPLANCKE, sauf si vous vous y opposez, ce qui signifie que M. DENEUCHE est considéré comme absent de notre assemblée. On modifie l'appel nominal en ce sens, ce qui, évidemment, nous permet d'être dans les règles.

Le quorum est atteint. Bonsoir à toutes et à tous, aux personnes qui nous ont rejoints dans le public et à celles et ceux qui nous suivent en direct sur la chaîne Youtube de la Ville.

C) PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2023

M. le Maire : Je vous propose de démarrer l'ordre du jour de cette séance en évoquant le procès-verbal de notre dernière séance du 23 mars 2023. Vous avez pu prendre connaissance de son contenu sur le portail interne de la Ville. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Alors, je vous propose de l'adopter. Qui vote pour ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

D) COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Je vais débiter cette séance avec quelques communications et évidemment, je souhaitais aborder en premier lieu la candidature de toute la Flandre à l'accueil du projet de Cité régionale de la bière. Vous le savez, nous vivons, aujourd'hui, des semaines importantes dans le cadre de ce projet et c'est un projet sur lequel la majorité municipale avait porté beaucoup d'espoir et nous y croyons dur comme fer depuis 2020. Et je suis aujourd'hui très heureux que la CCFI ait saisi l'opportunité sous l'impulsion de son président Valentin BELLEVAL et de son vice-président César STORET pour positionner la Flandre intérieure, et plus globalement, tout le territoire de la Flandre autour de cette belle candidature. Vous le savez – nous l'avons déjà dit –, nous sommes aujourd'hui convaincus que nous avons des atouts indiscutables pour être le territoire qui serait amené à accueillir la Cité régionale de la bière. Nous avons beaucoup de choses : le savoir-faire évidemment ; la convivialité ; l'histoire ; les traditions ; nous savons faire la fête ; nous avons aussi une situation géographique idéale ; nous avons aussi des acteurs forts identifiés dans le milieu brassicole. Je pense notamment à la famille Beck ou à la brasserie Bellenaert qui a encore été récemment médaillée au concours général agricole et au concours international de Lyon. Et bien sûr, nous avons

aussi le lieu, puisque l'appel à manifestation d'intérêt de la Région était très clair, il s'agissait d'investir une friche industrielle. Et nous avons évidemment la friche Nordlys sur notre territoire et cette friche mérite de renaître avec ce beau projet. Le dossier de candidature de la CCFI pour répondre à l'appel à projets de la Région sera donc déposé d'ici le 30 avril. Et grâce au travail mené par la CCFI, l'Office du tourisme Cœur de Flandre, l'AGUR (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre - Dunkerque) et la Ville de Bailleul, grâce aussi à l'investissement des élus de toute la Flandre, nous avons aujourd'hui une candidature solide, légitime et unie qui va de la Communauté urbaine de Dunkerque jusqu'à la Flandre Lys en passant par la Communauté de communes des Hauts de Flandre et nos voisins et amis belges. Donc, vous voyez, c'est tout un territoire qui a réussi à se fédérer autour de ce beau projet. Et en attendant, le 30 avril, une grande campagne qui vise à obtenir le maximum de soutien autour de cette candidature vient de s'ouvrir. Cette étape - vous vous en doutez -, elle est essentielle pour montrer que c'est une vraie dynamique qui s'enclenche autour de ce projet, et pour montrer aussi l'attachement, non seulement des Bailleuloises et des Bailleulois, mais aussi de tous les Flamands à leur territoire et leur volonté de le faire rayonner. Alors, il me reste simplement à vous inviter, si vous ne l'avez pas encore fait, à inviter toutes les Bailleuloises et tous les Bailleulois, et plus largement, tous les habitants de la Flandre à devenir, aussi, les ambassadeurs de cette candidature avec des perspectives qui sont, évidemment, très structurantes pour le territoire de la Région Hauts de France et aussi pour notre territoire. J'ajoute que le site internet coeurdeflandre.fr permet, par exemple, de recueillir les signatures des habitants pour soutenir le projet. Donc, allez-y, n'hésitez pas à vous rendre sur ce site et j'espère véritablement que nous serons très nombreux au rendez-vous, parce que c'est un beau projet qui contribuera - j'en suis convaincu - à renforcer le rayonnement de notre territoire et à concourir, évidemment, à son attractivité. Donc, j'espère que nous serons, évidemment, toutes et tous mobilisés autour de cette formidable candidature.

Je souhaitais aussi vous parler de culture. À Bailleul, vous le savez, l'engouement populaire autour d'un projet peut faire la différence et c'est ce que nous avons vécu à travers la campagne de financement participatif pour la restauration de notre carillon. Vous avez sans doute remarqué que depuis quelques semaines, le carillon, avec ses airs flamands, a retrouvé son activité quotidienne tous les quarts d'heure. Et j'ai envie de dire, c'est aussi pour notre plus grand bonheur. La campagne de financement participatif s'est terminée le 31 mars dernier et au total, ce sont 100 personnes qui ont pu contribuer à cette campagne en nous permettant de réunir la très belle somme de 11 360 €. Nous avons - nous l'avons déjà évoqué - été accompagnés dans cette démarche par la fondation du patrimoine qui nous a attribué une subvention de 3 500 €, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France qui nous a accordé une subvention d'un peu plus de 23 000 € pour un montant global d'investissement légèrement inférieur à 47 000 €. Donc, si vous faites les calculs, nous en sommes à plus de 80 % de financement de recettes pour ce beau projet. Je veux, bien sûr, ici, remercier tous les contributeurs. Des contributeurs qui sont amoureux de la ville de Bailleul, de son patrimoine. Des contributeurs qui viennent aussi d'assez loin, puisque vous avez des personnes qui ont contribué depuis Paris, depuis Antibes, depuis la Loire-Atlantique, ce qui montre aussi que l'attachement pour la ville de Bailleul

dépasse, évidemment, les frontières de notre territoire. Nous avons aussi quatre entreprises qui ont décidé de contribuer à cette campagne de financement participatif. Je les cite : Edisac, SB Energy, Audio Flandres et Leclerc, et nous aurons l'occasion de les remercier, toutes et tous, prochainement lors d'une inauguration officielle.

Je poursuis le point d'actualité autour de la culture en vous informant d'abord que nous avons eu le plaisir d'accueillir, il y a quelques jours au sein des services municipaux, notre nouvelle Directrice de la culture, Madame Virginie SCHERRENS. Je lui souhaite, évidemment, au nom de tout le Conseil municipal, la bienvenue et je lui souhaite aussi une pleine réussite, puisque, vous le savez, nous avons de nombreux projets culturels que nous souhaitons porter ici à Bailleul.

Et nous évoquerons, d'ailleurs, ce soir, l'un de ces projets autour de l'ambition que porte la Ville pour un plan « lecture ». C'était l'un de nos engagements de campagne qui sera décliné sur la période 2024-2026. Nous avons, effectivement, pris l'engagement en 2020 de pouvoir porter une politique de lecture publique à l'attention de tous les âges et dans tous les lieux qui accueillent, notamment, des jeunes et des enfants, conformément à notre engagement auprès de l'Unicef autour du titre de « Ville amie des enfants ». Et ce soir, avec le concours de la CCFI, c'est – nous le verrons dans quelques instants –, une première action forte qui sera proposée avec la gratuité d'accès pour tous les publics à la médiathèque « Au fil des Mots ». C'était aussi un engagement que nous avons pris et qui se concrétise aujourd'hui. Et notre travail sur le sujet, vous le savez, il n'est pas nouveau, puisque le Département du Nord vient, par exemple, de retenir la médiathèque Au fil des Mots, la médiathèque bailleuloise, comme une « bibliothèque-relais Premières Pages ». Vous me direz : « qu'est-ce que c'est ? ». Eh bien, je vais vous le dire. C'est simplement la reconnaissance d'une volonté forte qui consiste à rendre la lecture accessible pour les enfants de zéro à trois ans. Et donc, cette labellisation récompense les collections adaptées, l'espace dédié et les animations qui sont proposées pour les tout-petits à la médiathèque de Bailleul. J'en profite pour féliciter les agents municipaux qui mettent en œuvre cette politique, évidemment, au sein de la médiathèque. Et plus globalement, quand je parle de lecture à Bailleul, je voudrais évoquer l'ouverture d'un nouvel espace « jeunesse » au sein de la librairie La Bailleuloise sur la Grand-place. Je pense que c'est un élément important qui permettra d'accroître l'accès à la culture sur notre territoire et je suis d'ores et déjà convaincu que les enfants et les jeunes pourront retrouver, dans ce nouvel espace, un large choix d'ouvrages pour cultiver leur goût à la lecture.

Je parle de jeunesse et je vais continuer en évoquant notre politique pour les enfants et les jeunes avec l'ouverture – nous l'avons déjà évoquée par une délibération fin 2022 – d'un Point Info Jeunes le 3 mai prochain au 59, rue de Lille. Ce nouveau lieu dont on a déjà parlé sera porté par l'équipe de l'Espace Part'âge Joséphine BAKER et il proposera un accueil adapté pour les jeunes de 12 à 25 ans avec la possibilité d'y retrouver des informations et des conseils sur différentes thématiques. Je pense, par exemple, à l'emploi, à la mobilité internationale, au logement, à la santé et aux études. Et nous aurons l'occasion également de proposer dans ce PIJ (Point Information Jeunesse) régulièrement des ateliers qui permettront d'accompagner les jeunes dans leur

démarche d'entrée dans la vie active. Par exemple, toute la journée du 3 mai pour l'ouverture du PIJ, nous proposerons des ateliers « rédaction de CV » aux jeunes qui se présenteront sur place et cela nous permettra de faire un lien avec ce qui se passera quelques jours plus tard, à quelques pas du 59, rue de Lille, c'est-à-dire à la salle des fêtes où nous aurons l'occasion de proposer un salon de l'emploi et de la formation durant lequel les jeunes pourront déposer leurs CV s'ils sont à la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi. Ce rendez-vous est organisé par la Ville en collaboration avec ses partenaires traditionnels que sont notamment Pôle emploi et la Mission locale. C'est un rendez-vous que beaucoup de jeunes connaissent et qui est plébiscité par les 16 à 25 ans, qui est aussi plébiscité par les entreprises et les organismes de formation. J'invite, évidemment, tous les jeunes bailleulois qui le souhaitent à s'y rendre. C'est le 6 mai de 9 h 30 à 13 h 00 à la salle des fêtes pour être accompagnés dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Et enfin, je reste encore quelques instants sur la politique « jeunesse » en évoquant les accueils collectifs de mineurs ou, plus généralement, les centres de loisirs (ancienne appellation) de cet été. Je sais que certains parents sont d'ores et déjà en attente d'informations. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès aujourd'hui, donner quelques éléments. Nous sommes à l'écoute des difficultés et des remarques qui peuvent être remontées par les familles et je sais que notre adjointe à l'éducation avait déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet l'année passée, puisque nous avons décidé, dès le début du mandat – souvenez-vous, c'était le 3 juillet 2020 lors de la séance du Conseil municipal d'installation – de prendre une première décision qui consistait à augmenter la capacité d'accueil de nos centres de loisirs. C'était un geste fort et immédiat dans le mandat et nous avons continué à augmenter la capacité d'accueil depuis le début du mandat. Aujourd'hui, ce que nous allons proposer pour cet été, c'est simplement, malgré un contexte budgétaire difficile sur lequel nous reviendrons dans quelques instants, d'organiser une semaine supplémentaire de centres pour les enfants au mois d'août. Rappelez-vous, l'année passée, nous avons proposé trois semaines d'activités dans les centres au mois d'août, et cette année, nous aurons une quatrième semaine qui sera proposée aux familles. Les parents pourront disposer d'une solution d'accueil de qualité durant toute la durée des vacances d'été. Je crois que c'était important, parce que c'était une mesure qui était attendue par beaucoup. Dans une période où beaucoup de collectivités font le choix de réduire partiellement certains services publics, nous, nous avons, avec toute l'équipe municipale, à cœur de faciliter le quotidien des Bailleuloises et des Bailleulois et c'est ce que nous faisons donc avec cette quatrième semaine de centre qui sera proposée au mois d'août prochain.

Voilà. Je vous propose désormais de profiter d'une petite vidéo qui va nous retracer, en quelques minutes, les principaux événements qui ont pu se dérouler durant les trois semaines qui se sont écoulées depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Voilà, vous avez pu voir avec ces quelques images un condensé des animations qui se sont déroulées dernièrement. Je pense aussi à l'audition des élèves de l'école de musique, hier soir, avec les six premiers mois qui se sont remarquablement déroulés. Et puis, j'aimerais vous partager, maintenant, quelques dates d'événements qui vont se

produire d'ici l'été, puisqu'avec les beaux jours qui arrivent, évidemment, les événements festifs et culturels vont se développer significativement à Bailleul, en sachant que je donne quelques événements, mais qu'il y aura évidemment d'autres événements qui seront portés également par des associations. Je voudrais, d'abord, citer la foire commerciale qui aura lieu du 29 avril au 1^{er} mai et le retour également de l'opération « Shopping en fête » en lien avec les Enseignes bailleuloises le 30 avril. Je remercie, d'ailleurs, nos commerçants qui nous permettent d'organiser ces événements qui animent le centre-ville. Je veux également évoquer la brocante de la rue Philippe Van Tieghem qui se déroulera le 7 mai prochain, puis, nous aurons celle de la rue de la gare avec sa ducasse et sa course cycliste les 18, 20 et 21 mai. J'évoque également la Nuit des musées qui se déroulera au Musée Benoît-De-Puydt le 13 mai prochain. Puis, en parlant culture, la retransmission en direct – je l'ai déjà évoquée lors de la dernière séance du Conseil municipal – de l'Opéra Falstaff par l'opéra de Lille le 16 mai prochain. Je vous indique que le lieu a évolué, puisqu'il était initialement prévu au square Leroy, mais vu l'affluence qui serait envisagée pour cet événement, nous avons décidé de proposer plutôt le jardin public, rue Émile-Hié. Donc, voilà. Notez le 16 mai : opéra Falstaff au Jardin public. Et puis, j'évoque également encore deux événements : le Forum des associations, vous savez, qui se déroule maintenant avant l'été, et la date est fixée au 3 juin en centre-ville, ou encore la deuxième édition des « Rendez-vous aux jardins » dans laquelle la Ville s'est engagée dès l'année passée et cette deuxième édition aura lieu les 3 et 4 juin prochains.

Voilà, vous avez, une nouvelle fois, un bel aperçu du dynamisme et de la vitalité de notre Ville et de nos associations. Je veux aussi dire, en matière de manifestations, quelques mots sur les commémorations du 8 mai prochain qui auront, cette année, une tonalité particulière, puisqu'en plus des cérémonies traditionnelles que nous organisons systématiquement en ville et dans les hameaux, nous procéderons, cette année, au renouvellement des chartes de jumelage avec Izegem pour nos 30 ans d'amitié et avec Kyritz pour nos 10 ans d'amitié. Les délégations de nos villes jumelles de Werne et de Walcz seront également présentes. C'est donc un moment important. Et pour marquer la réconciliation franco-allemande à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, j'invite d'ailleurs toutes les Bailleuloises et les Bailleulois qui le souhaitent à aller déposer, le 8 mai à 18 h 00, des fleurs sur les tombes des neuf soldats allemands de la seconde guerre mondiale qui sont inhumés au cimetière militaire de Bailleul. Je pense que c'est évidemment un geste important. Et vous vous en souvenez aussi, nous avons déjà fêté nos 50 ans de jumelage avec notre ville amie écossaise d'Hawick, c'était pendant le carnaval en février dernier. Et aujourd'hui, ces nouvelles festivités, elles nous montrent tout simplement toute l'importance d'avoir une ouverture de notre ville sur l'Europe et elles nous montrent aussi toute l'importance de rappeler la nécessité de vivre en paix dans une période, évidemment, très trouble, vous le savez, et de cultiver surtout l'amitié entre les peuples. En tout cas, c'est ce que nous, à Bailleul, nous essayons de faire à travers toutes ces cérémonies qui rassemblent nos villes jumelles.

Et enfin, un dernier sujet que je souhaitais évoquer avec vous à l'occasion de ces communications, c'est celui de l'EPSM des Flandres. Vous le savez, je me suis engagé depuis le début du mandat à mobiliser, avec Nicolas LEFEBVRE et

Pierre GRANDGENEVRE, tous les interlocuteurs nécessaires afin de préserver l'avenir du site à Bailleul. Et j'ai donc sollicité et obtenu, en février dernier, un rendez-vous au Ministère de la Santé et des Solidarités afin d'évoquer l'avenir de l'EPSM des Flandres et le soutien que l'État pourrait apporter au projet de développement du site de Bailleul. J'étais accompagné évidemment de Pierre et de Nicolas en leurs qualités respectives de vice-président et de président du Conseil de surveillance de l'EPSM des Flandres, mais aussi du Sénateur Patrick KANNER. Nous avons été reçus par trois conseillers du Ministre en présence également du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France. Et nous avons pu exposer les enjeux, notamment en matière d'emploi et d'offre de soins en santé mentale sur le territoire de Bailleul et, plus largement, sur celui de la Flandre intérieure et de la Flandre littorale. Et nous avons aussi pu aborder la perspective d'un pôle d'excellence en gériatrie en lien avec les activités du Centre Hospitalier de Bailleul et les autres partenaires de santé du territoire. Et nous serons – je l'ai déjà dit, mais je le répète –, comme toujours, très attentifs au suivi qui sera apporté à ces échanges, parce que nous restons, évidemment, pleinement engagés dans la pérennisation du site et, évidemment, le développement de l'offre de soins sur notre territoire. Voilà. Mais j'ai trouvé important, comme je le fais régulièrement lors des séances de notre Conseil municipal, de vous donner cette actualité qui montre que nous essayons, évidemment, de mobiliser tous les moyens et tous les réseaux pour continuer à construire un site durable pour le site de l'EPSM des Flandres.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire concernant certains sujets d'actualité en début de séance.

Je vous propose désormais de poursuivre l'ordre du jour de notre séance en abordant les délibérations qui sont inscrites. Nous évoquerons dans quelques instants – vous le savez, puisque c'est l'élément majeur de cette séance – le budget primitif 2023. Nous l'avons déjà dit, la situation, elle est inquiétante, mais nous ne lâchons rien et nous continuons à travailler jusqu'à il y a encore quelques jours pour essayer de proposer un budget qui fixe des perspectives en dépit du contexte budgétaire complexe. Nous y reviendrons dans quelques instants, et surtout, ces perspectives nous permettent aussi de ne pas obérer l'avenir, mais notre Premier adjoint évoquera les éléments factuels dans quelques instants.

Nous évoquerons également entre autres d'autres sujets dans les délibérations qui seront présentées. Le rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, vous savez que c'est un sujet qui nous tient très à cœur et nous présenterons ce rapport même si nous ne sommes pas obligés de le faire, puisque nous sommes une commune de moins de 20 000 habitants. C'est une démarche très volontaire de notre part.

Nous aborderons également les séances de cinéma en plein air qui, évidemment, seront reconduites cette année, la mise en œuvre de la gratuité de la médiathèque, j'en ai déjà dit quelques mots, ou encore le soutien accru que nous accorderons en 2023 à nos associations avec une augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions de fonctionnement.

Voilà donc, en quelques mots, le programme de la séance pour lequel je vous informe que conformément aux conclusions de la conférence d'organisation, visée à l'article 15 du règlement intérieur de notre Conseil municipal, et à laquelle chaque groupe politique participe, les délibérations 018, 020, 021, 022, 025, 026, 027 et 028 feront l'objet d'un vote groupé sans débats en fin de séance. J'ajoute, pour être complètement précis, que je supprime de l'ordre du jour la délibération n°030 sur la friche Dufour qui reprend simplement les conclusions de la délibération n°21/017 du 18 mars 2021 pour le conventionnement avec l'Établissement Public Foncier. Plutôt que de faire doublon, il est préférable, évidemment, de supprimer la délibération.

E) DÉLIBÉRATIONS

23/015 - Finances - Budget principal de la Commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Exercice 2022 - Détermination et affectation des résultats provisoires

Conformément aux articles L2311-5, R2311-11 à R2311-13 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de reprise anticipée des résultats, il y a lieu pour le Conseil municipal de se prononcer sur la détermination et l'affectation des résultats provisoires de l'exercice 2022 concernant le budget principal de la Commune et le budget annexe du Cinéma « Le Flandria ».

Après la transmission, par le comptable assignataire du Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck, du Compte de Gestion provisoire 2022 certifiant les résultats provisoires 2022 de ces différents budgets, les opérations d'affectation peuvent être établies comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Recettes de fonctionnement 2022	15 700 181.02 €
Dépenses de fonctionnement 2022	15 039 182.12 €
Résultat de fonctionnement 2022	660 998.90 €
Résultat de fonctionnement antérieur	2 359 930.92 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)	219 885.44 €
Résultat de fonctionnement cumulé	2 801 044.08 €

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	
Recettes d'investissement 2022	1 492 928.86 €
Dépenses d'investissement 2022	2 177 922.33 €
Résultat d'investissement 2022	- 684 993.47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	104 856.16 €
Résultat d'investissement 2022 à affecter	- 580 137.31 €
Solde des reports d'investissement 2022 sur l'exercice 2023 (re-	

ettes : 990 473.18 € - dépenses : 703 604.73 €)	286 868.45 €
Besoin de financement de la section d'investissement	293 268.86 €

Le résultat cumulé excédentaire de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de (+) 2 801 044.38 €. Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture déficitaire de (-) 684 993.47 €. D'autre part, le montant des reports 2022 de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, présente un solde excédentaire à hauteur de (+) 286 868.45 €.

Aussi, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit dans le cadre du budget primitif 2023 :

- le résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement à hauteur de (-) 580 137.31€ € est reporté en section d'investissement sur l'exercice 2023 au titre du budget primitif au compte 001 « Excédents reportés d'investissement » ;
- le résultat cumulé excédentaire de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de (+) 2 801 044.38€ est affecté sur l'exercice 2022 au titre du budget primitif comme suit :
 - 293 268.86 € en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement de la section constaté à la clôture de l'exercice 2022 ;
 - 2 507 775.52 € en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés ».

BUDGET ANNEXE « CINEMA LE FLANDRIA »

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Recettes de fonctionnement 2022	193 497 .94 €
Dépenses de fonctionnement 2022	188 564.44 €
Résultat de fonctionnement 2022	4 933.50 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 335.12 €
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	8 268.62 €

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	
Recettes d'investissement 2022	14 330.04 €
Dépenses d'investissement 2022	9 404.01 €
Résultat d'investissement 2022	4 926.03€
Résultat d'investissement antérieur reporté	64 878.33 €
Résultat d'investissement 2022 à affecter	69 804.36 €
Solde des reports d'investissement 2022 sur l'exercice 2023 (dépenses : 7687.40 € - recettes : /)	- 7687.40 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

Le résultat cumulé excédentaire de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de (+) 8 628.62€. Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de (+) 69 804.36 €. D'autre part, le montant des reports 2022 de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, présente un solde déficitaire à hauteur de (-) 7 687.40 €.

Aussi, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit dans le cadre du budget primitif 2023 :

- le résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement à hauteur de 69 804.36€ est reporté en section d'investissement sur l'exercice 2023 au titre du budget primitif au compte 001 « Excédents reportés d'investissement » pour couvrir le déficit des reports 2022 et financer de nouvelles dépenses 2023 ;
- le résultat cumulé excédentaire de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de (+) 8 268.62 € est affecté sur l'exercice 2022 au titre du budget primitif au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés », la section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement.

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 05/04/2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **AFFECTER** les résultats provisoires 2022 du budget principal de la Commune et du budget annexe du cinéma « Le Flandria » selon les éléments budgétaires susmentionnés.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/016 – Finances – Budget principal – Exercice 2023 – Décision en matière de taux de contributions directes

Dans une période de forte inflation qui percute le quotidien de chaque Bailleuloise et Bailleulois, de chaque association, de chaque commerce, de chaque acteur économique, le recours à la fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire apparaît inopportun.

Ce choix est d'abord un choix de solidarité avec les habitants dont le pouvoir d'achat est déjà fortement impacté par le contexte économique que nous traversons. Les Bailleuloises et les Bailleulois devront déjà faire face en 2023 à une importante augmentation des bases locatives de 7,1 % décidée au niveau national du fait de l'inflation, à une explosion des prix de l'énergie, à une augmentation des prix de l'ensemble des produits de consommation, y compris des produits de première nécessité.

Ce choix de la stabilité fiscale, nous pouvons encore le porter en 2023 – conformément à nos engagements – au prix d'importantes économies de gestion sur le fonctionnement propre de la collectivité et de la mobilisation d'une large part de l'excédent de fonctionnement cumulé. Cependant, nous devons être pleinement conscients que si le contexte financier actuel devait perdurer, voire s'aggraver dans les années à venir, alors le recours à la fiscalité constituera une option pour préserver la qualité du service public municipal.

La municipalité fait donc le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Bailleuloises et les Bailleulois en 2023. Ainsi, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'établissent comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2023</i>	<i>Taux 2022</i>
Taxe Foncière Bâti	38,31 %	38,31 %
Taxe Foncière Non Bâti	46,56 %	46,56 %
Taxe d'habitation	25,91 %	25,91%

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour 2023 les taux de contributions directes suivants :
 - o Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = 38,31 % ;
 - o Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties = 46,56 % ;
 - o Taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 25,91 %.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/017 – Finances – Budget Principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Budgets Primitifs

BUDGET PRINCIPAL

Budget primitif 2023

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement <i>(y compris dépenses imprévues)</i>	18 046 915,49	16 289 139,97
Résultat de fonctionnement reporté	-	2 507 775,52
Total de la section de fonctionnement	18 046 915,49	18 796 915,49
Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement <i>(y compris 1068 et dépenses imprévues)</i>	2 721 605,30	3 014 874,16
Reste à réaliser n-1	703 604,73	990 473,18
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	580 137,31	-
Total de la section d'investissement	4 005 347,34	4 005 347,34
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2023	22 052 262,83	22 802 262,83

CINÉMA LE FLANDRIA
Budget primitif 2023

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	203 448,05	195 179,43
Résultat de fonctionnement reporté	-	8 268,62
Total de la section de fonctionnement	203 448,05	203 448,05
Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	201 202,56	139 085,60
Reste à réaliser n-1	7 687,40	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	69 804,36
Total de la section d'investissement	208 889,96	208 889,96
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2023	412 338,01	412 338,01

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 de la commune de Bailleul – Budget principal et le budget primitif 2023 du cinéma « Le Flandria », tels que présentés précédemment.

M. le Maire : Nous passons désormais à l'examen des délibérations et nous commençons avec la présentation du budget primitif pour lequel je souhaite, dans un premier temps, avant de donner la parole au premier adjoint, remercier tous les services qui se sont mobilisés pour l'élaboration budgétaire. C'est un travail conséquent. Depuis le début du mandat, nous voulons impliquer tous les services municipaux de façon à avoir le budget le plus précis possible par rapport à l'activité du service public en Mairie de Bailleul. Et je remercie tout précisément notre Directrice générale des services, Anne DEPARDIEU, et notre Directeur des finances par intérim, Michaël CNOCKAERT, qui ont fait un travail remarquable dans un contexte très compliqué, parce que, comme je l'indiquais encore il y a quelques minutes, nous avons travaillé jusqu'à il y a encore quelques jours pour essayer de finaliser le budget primitif 2023 et essayer de dégager le maximum de marge de manœuvre en fonctionnement et en investissement.

Je pense qu'il était important aussi de pouvoir souligner tout le travail qui avait été mené par les services en général et par notre Directrice générale des services et notre Directeur des finances par intérim en particulier. Merci à vous.

Et je passe donc la parole à Christophe LEGROIS pour évoquer simultanément les trois délibérations budgétaires de la séance, les délibérations 015, 016 et 017. M. LEGROIS.

Christophe LEGROIS : Merci, M. le Maire. Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

Petit rappel du contexte. Avant toute chose, effectivement, ce petit schéma, le schéma dont vous avez l'habitude, nous en sommes aujourd'hui à l'affectation provisoire des résultats 2022 et le vote du budget primitif. Je vous rappelle qu'en juin, nous voterons le compte administratif définitif et l'affectation définitive des résultats. Petit rappel du contexte, donc. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la construction du budget primitif 2023 a été réalisée, et je le répète à nouveau, dans un contexte économique inédit et très contraint avec, notamment, encore une fois – il n'est pas inutile de les rappeler –, un état de crises multiples post-covid, la guerre en Ukraine, un contexte fortement inflationniste, le coût des énergies, la hausse historique des taux d'intérêt, on le verra un peu plus tard et la flambée des coûts des matières premières, tout cela, chacun le vit, bien évidemment, et des mesures nationales qui ont très impacté la masse salariale. C'est plutôt une bonne nouvelle pour nos agents et on peut s'en féliciter, mais cela a un impact extrêmement important sur le budget de la Ville. L'ensemble de ces augmentations des coûts constatées au cours de l'année 2022 va fortement impacter, en année pleine, le budget 2023. La loi de finances 2023 apporte, certes, un soutien aux communes, aux finances locales, mais effectivement, si on a le filet de sécurité, si on a l'amortisseur électricité, si, également, il y a le fonds vert, toutes ces mesures, elles demeurent néanmoins très insuffisantes pour compenser l'ensemble des surcoûts supportés par la Commune.

Avant de vous présenter, et on va venir très rapidement aux chiffres, avant de vous présenter les budgets pour la Ville et le cinéma, il y a donc l'affectation des résultats provisoires pour l'année 2022 qui, je le rappelle, sont conformes aux comptes de gestion 2022 et celle-ci sera donc votée définitivement en juin.

On peut passer à la diapositive suivante. Découvrez avec moi, bien évidemment, moi, je ne le découvre pas, mais vous, vous le découvrez, l'affectation des résultats provisoires pour 2022. Budget de la Ville avec un excédent de fonctionnements 2022 à hauteur de 2 801 044 €, 2 507 775 € reportés en recettes de fonctionnement pour l'année 2023 et 293 268 € affectés en recettes d'investissement, également pour 2023. Ce qui nous amène à un déficit d'investissement 2022 de - 580 137 €.

Concernant le cinéma, nous avons un excédent de fonctionnements de 8 268 € reportés en recettes de fonctionnement donc, et pour l'investissement, 69 804 € qui sont reportés en recettes d'investissement.

Concernant le budget primitif 2023 que vous allez découvrir, nous assumons les décisions pour ne pas subir, mais agir en responsabilité. Une première, effectivement, décision : la Municipalité ne fait pas le choix de l'attentisme en aucun cas, parce que les décisions et les actions entreprises ici en 2022, dès 2023, elles auront un effet. Elles auront un effet et, notamment, pour demain. La Municipalité est aujourd'hui contrainte à prendre, une nouvelle fois, des mesures courageuses pour poursuivre en les ajustant, bien évidemment, les transformations engagées, déjà, pour Bailleul et ne pas obérer, comme l'a dit M. le Maire, durablement sa capacité d'agir.

Maintenir une politique d'investissement ambitieuse et soutenable. C'est effectivement un réajustement du plan pluriannuel d'investissement nécessaire, avec une priorisation, bien évidemment, des projets en fonction du taux de cofinancement et ça, nous y tenons. Il faut – je vous l'ai déjà dit, on n'est pas seuls à porter des projets – que ce soit cofinancé et on instruit des dossiers en ce sens. Au-delà des cofinancements déjà obtenus, de nombreux dossiers ont été déposés cette année. La Municipalité étudie l'ensemble de toutes ces possibilités d'accompagnement financier dans une démarche proactive de la culture de la subvention.

Deuxième décision importante : confirmer le choix de la stabilité fiscale. En effet, le recours à la fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire paraît, à ce stade, inopportun. Ce choix est, d'abord, un choix de solidarité avec les habitants dont le pouvoir d'achat est déjà fortement impacté par le contexte économique que nous traversons. Les Bailleuloises et les Bailleulois devront déjà faire face à une importante augmentation des bases locatives, je le rappelle, 7,1 %, même s'il y a un écrêtement pour la Ville de Bailleul. Ça, c'est décidé au niveau national du fait de l'inflation. Mais également une explosion des prix : l'énergie, une augmentation du prix de l'ensemble des produits de consommation, y compris les produits de première nécessité, même si vous l'avez observé, vous également, lorsque vous regardez les médias, certaines enseignes commerciales font déjà un effort, mais cela n'est pas suffisant.

Le niveau de contribution fiscale pour la taxe foncière, je vous donne des chiffres qui sont très parlants. Bailleul est très bien placée, puisque la Ville de Bailleul, pour la taxe pour le foncier bâti, est à 38 % lorsqu'au niveau national, nous sommes à 40 % et au niveau départemental, 45 %. Pour la taxe sur le foncier non bâti, même chose, nous sommes à 46 % en 2023, au niveau national, 49 % et au niveau départemental, 56 %, ce qui démontre bien qu'il n'y a pas de pression fiscale sur nos habitants.

Troisième décision : ne pas recourir à l'emprunt. C'est une décision, je l'ai déjà évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, même si le ratio de désendettement est exemplaire pour la Ville, on choisit d'attendre un contexte plus favorable pour cette capacité à emprunter pour de futurs endettements.

Quatrième décision : voter un budget en suréquilibre. Un travail a été effectué avec la Direction Générale des Finances Publiques et cela a abouti à notre décision. Notre décision, c'est de voter en suréquilibre dans un esprit de prudence. Un esprit de prudence, puisqu'il faut avoir une véritable vision prospective. 750 000 €, c'est en

fonctionnement et cela représente l'équivalent de l'annuité de la dette, et à cela, on peut ajouter notre anticipation sur des mesures nationales qui pourraient arriver, une nouvelle fois, ou de l'inflation.

Et enfin, et c'est important, continuer à assurer un haut niveau de service pour les Bailleulois.

Ne pas subir, mais agir en responsabilité sont aussi des mesures. Des mesures courageuses : redresser durablement les comptes publics grâce à des efforts significatifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On l'a déjà exercée, on va l'accentuer, une politique d'achat économe. Cela ne veut pas dire faire du *low cost*, c'est économe. On ne va jamais acheter sur Wish, ni AliExpress, mais on fait attention. Repérer les dépenses fantômes, il y en a, sur des assurances, par exemple, sur des abonnements, etc. Pour 2023, en tout cas, le chapitre 011, donc les charges à caractère général sont basées sur du réel, puisqu'on se base sur le compte administratif 2022, donc c'est précis.

Deuxième mesure courageuse : mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de la gestion des ressources humaines. La masse salariale, vous le savez, elle représente 60 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il est donc essentiel pour nous de prendre des mesures d'optimisation en la matière, notamment par des outils de pilotage des ressources humaines, un suivi de l'absentéisme et des mesures de prévention, notamment sur le bien-être au travail.

Mesure suivante courageuse : mener une stratégie d'optimisation du patrimoine municipal. Là aussi, on en a déjà parlé. Il faut absolument qu'on puisse identifier et évaluer notre stratégie d'optimisation sur ce sujet.

Passons maintenant aux chiffres, diapositive suivante. Le fonctionnement en suréquilibre comme je vous l'ai dit. C'est aussi de la transparence et de la sincérité. Un budget sincère, c'est aussi cela. Comme je vous l'ai dit, une vision prospective et une anticipation de l'impact inflationniste. Dépenses : 18 046 915 € pour des recettes à 18 796 915 €. Et un investissement en équilibre pour des dépenses et des recettes à hauteur de 4 005 347 €.

On peut passer à la diapositive suivante. Le budget primitif en recettes de fonctionnement avec les grandes lignes, des recettes à 18 796 915 € avec un excédent 2022 reporté à hauteur de 2 507 775 €, des recettes réelles pour 16 188 069 € et des recettes d'ordre pour 101 070 €. Vous voyez le chapitre 70 « produits des services et des domaines et ventes », c'est notamment 543 300 €. C'est notamment l'occupation du domaine public, etc. Vous avez, ensuite, le chapitre 73 « les impôts et taxes ». Les dotations et participations au chapitre 74 pour 5 496 480 € dont, je le rappelle, le filet de sécurité dont nous pouvons bénéficier exceptionnellement cette année, et ça ne veut pas dire qu'il sera reconduit, mais cette année, nous pourrions obtenir 584 000 € de l'État.

Diapositive suivante, merci. Sur les dépenses de fonctionnement, à nouveau, vous avez les augmentations qui sont expliquées ici. 6,6 % de dépenses réelles entre le BP 2022 et le BP 2023, on l'a déjà évoquée lors du rapport d'orientation budgétaire, c'est l'évolution du point d'indice, le SMIC et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cela a donc un impact fort sur la masse salariale. À cela se rajoute la flambée des coûts de l'énergie, + 190 000 €. C'est un impact qui est, toutefois, limité grâce à l'anticipation de la Municipalité. Alors, c'est vrai que nous, on a mis en place et vous le savez, depuis septembre, un plan « sobriété énergétique » dès le début de la rentrée scolaire. Et ensuite, vous avez l'inflation, impact sur les prix des marchés publics. Là aussi, je vous l'ai expliqué, il y a un vrai travail qui est en cours sur ce sujet. Je prends notamment l'exemple des transports Liefooghe en l'occurrence. La négociation a abouti à réduire le coût des transports publics, alors que si nous ne l'avions pas fait, il y aurait eu un impact extrêmement important. Donc, un travail précis systématique sur tous les dossiers.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Merci. De manière un peu plus précise, sur les chapitres, les charges à caractère général, charges de personnel, vous le voyez en chiffres, la hausse du SMIC, c'est + 18 000 €, la hausse du point d'indice, + 326 000 € et le Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % des agents titulaires, + 90 000 €. L'atténuation des produits, ce sont les 15 500 €, notamment, pour faciliter l'installation de reprise des agriculteurs sur le territoire de Bailleul. Autres charges de gestion courante, il est à souligner, et c'est très important, que nous avons un soutien important de la Ville pour maintenir l'ensemble des actions conduites par le CCAS en direction des personnes en situation de fragilité. Et cela va se ressentir tout au long du budget, de la présentation, + 237 000 € de subventions d'équilibre aux budgets annexes. On n'obère pas ces budgets, puisque les familles ont extrêmement besoin, en ces périodes difficiles, d'un soutien de notre part. Et un impact sur le complètement de traitement indiciaire pour les agents de filière médico-sociale.

On peut passer à la diapositive suivante, merci. Vous pouvez lire les chiffres, mais au-delà des chiffres, on a une politique d'investissement ambitieuse, mais soutenable. Toujours difficile d'être ambitieux et, en même temps, de pouvoir assumer toutes ces dépenses. Néanmoins, en 2023, les efforts nécessaires pour équilibrer le budget municipal porteront essentiellement sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville qui permettront de rythmer le montant de ces investissements. Même si cela aura un impact sur la programmation, c'est certain, la dynamique du projet de mandat sera préservée en 2023. Quoi qu'il en soit, comptez sur nous pour maintenir cette dynamique. Vous observez que nous avons des recettes à hauteur de 4 005 347 € avec un excédent reporté de 293 268 €, des recettes reportées à hauteur de 990 473 € et des recettes réelles, 923 358 € et enfin, des recettes d'ordre, 1 798 247 €.

On peut passer aux dépenses d'investissement pour le même montant, 4 005 347 € avec des dépenses reportées à hauteur de 703 604 €, le déficit que nous avons vu tout au début à hauteur de 580 137 € et des opérations d'investissement, cette fois-ci, à hauteur de 2 175 968 €.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante. Pour les grands projets « cadre de vie », 942 290 € dont – la liste n'est pas exhaustive :

- réfection et réaménagement du parking Natalis Dumez, vous l'avez vu tout à l'heure en vidéo, pour 470 000 € ;
- l'aménagement d'un *citystade* au Steent'je, beau projet : 190 000 € ;
- les projets du Conseil citoyen, vous savez qu'on augmente le budget en investissement à hauteur de 65 000 € ;
- la restauration écologique des étangs Bellekindt pour 50 590 € ;
- étude pour le réaménagement de la grand-Place, oui, il faut bien se projeter sur le réaménagement de cette place minérale, à hauteur de 50 000 € et c'est un projet à long term ;
- les illuminations de Noël, pour l'instant, nous avons mis un budget de 20 000 € par an pour la Ville. Les hameaux, cette fois-ci, c'est leur tour, donc on investit pour les hameaux également ;
- végétalisation des entrées de ville, il est important que la visibilité aux entrées de ville soit végétalisée, à hauteur de 15 000 € ;
- et enfin, les aménagements des voiries, puisque vous le savez, sur les voiries comme sur la route d'Ypres, route de Locre, Edmond DE COUSSEMAKER et les quartiers Saint-Georges, soit, c'est le Département, soit, c'est la CCFI qui fait l'enrobé et les trottoirs. Mais ensuite, il faut mettre la signalétique au sol, c'est à la charge de la Commune, à hauteur de 35 000 € pour l'ensemble de ces rues.

Diapositive suivante, l'éducation, sports, jeunesse et associations, 521 835 €, dont :

- terrain de padel semi-couvert pour 200 000 € ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage au complexe sportif Lesage, là aussi, un grand projet ambitieux sur ce complexe sportif, c'est une AMO pour 98 000 € ;
- des travaux de rénovation dans les écoles, multiples, 80 000 € ;
- un plateau vélo écoles pour 62 000 € ;
- et la poursuite de l'aménagement des aires de jeux. Il y en a déjà pas mal, mais il y a une poursuite de cet engagement sur ce sujet à hauteur de 30 000 € puisqu'ils ont un certain succès, bien évidemment, auprès de nos plus jeunes.

Diapositive suivante, s'il vous plaît, merci. Pour la population, 435 000 € dont :

- les travaux d'extension du cimetière de la Crèche, 280 000 € ;
- le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville, 100 000 €. Vous allez me dire : « ça fait longtemps qu'on en parle ». On y arrive, c'est un moment important de concertation. Il faut que tout le monde ait son mot à dire. Le bien-être au travail, le bien-vivre ensemble, c'est également extrêmement important ;
- étude d'extension du cimetière de Bailleul pour 30 000 € ;
- et l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière de Bailleul, 25 000 €.

Suite des investissements, diapositive suivante, merci. On passe maintenant au cinéma. Un budget en équilibre de 412 000 €. Je rappelle quand même que le cinéma, c'est quand même 16 000 entrées. Ce n'est pas rien, et en discutant autour de moi et, notamment, en Conseil communautaire, on m'avait dit : « vous avez quand même de la chance d'avoir un cinéma à Bailleul » Eh bien, oui, c'est quand même 16 000 entrées.

Ce n'est pas rien. Un budget en équilibre de 412 338 € : section de fonctionnement, 203 448 € et une section d'investissement en équilibre également à 208 889 €. Les résultats excédentaires 2022 qui seront repris au BP 2023, en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 8 268 € et en section d'investissement, 69 804 €.

Quels sont les projets pour notre cinéma ? On passe à la diapositive suivante. En recettes de fonctionnement, d'abord, nous avons 195 179 € avec un excédent reporté 2022 de 8 268 € et des recettes réelles de 195 179 €. Voilà les chapitres principaux, avec les produits des services et des domaines, 64 300 € et le chapitre 74 « dotations et participations » 130 874 € dont, je le rappelle, une subvention d'équilibre « Ville » à hauteur de 95 874 € avec une hausse de 23 % si on compare de BP à BP, de budget primitif 2022 à budget primitif 2023.

Pour les dépenses de fonctionnement, cette fois-ci. 203 448 € avec des dépenses réelles 2023 de 201 490 € et des dépenses d'ordre à hauteur de 1 958 €. Vous voyez les chapitres principaux : chapitre 011 « charges à caractère général » 68 250 € et les charges de personnel, 133 235 € qui, ceux-là aussi, seront impactés par les différentes hausses dont nous avons parlé précédemment.

Concernant l'investissement, cette fois-ci. Des recettes d'investissement reportées, 69 804 € et des subventions de la Région, notamment, 72 297 € et les droits acquis CNC, 65 188 €. Tout cela cumulé nous permettra de réaliser un beau projet au niveau du cinéma dont je vous parlerai juste après. Et ensuite, 1 600 € de recettes d'ordre 2023.

Concernant les dépenses d'investissement, cette fois-ci, le fameux projet de rénovation thermique et d'accessibilité. Rénovation thermique, c'est une passoire thermique, il faut rénover, donc nous avons des subventions pour cela, et l'accessibilité, c'est faire un accès, notamment, PMR, puisqu'aujourd'hui, vous le savez, quand vous allez au cinéma, il faut monter les marches, c'est très compliqué, donc il y aura un accès PMR sur le cinéma. Ce projet est à hauteur de 201 202 € en dépenses réelles et 7 687 € de report d'investissement 2022 sur 2023.

Slide suivante. Je pense que j'ai terminé, il me semble. C'est terminé. Voilà, M. le Maire, voilà, Mesdames, Messieurs. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur le Premier adjoint, pour cette présentation très détaillée. C'est toujours complexe de présenter avec efficacité un budget primitif, mais je sais toute l'attention que vous pouvez porter au fait d'entrer dans le détail des opérations budgétaires en fonctionnement et en investissement. Vous l'avez compris, nous l'avions déjà annoncé lors de la dernière séance qui a intégré la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, le contexte cette année est évidemment complexe. Nous étions parvenus, en l'espace de deux exercices budgétaires, de 2020 à 2022, à suivre la trajectoire financière que nous avons fixée dès le début de mandat et à rétablir la sérénité budgétaire avec une capacité d'autofinancement assez importante. C'était la situation en juin 2022.

Puis, vous savez tous les événements conjoncturels qui se sont ensuite greffés au budget, notamment, l'inflation, les dépenses énergétiques, les dépenses supplémentaires de personnel qui n'étaient pas prévues au moment du vote du budget primitif 2022, et tous ces éléments-là ont impacté le budget 2022 et se répercutent, évidemment, comme pour tous les foyers, sur le budget primitif 2023. Et aujourd'hui, je le disais encore il y a quelques minutes, nous avons continué à travailler jusqu'au bout pour essayer de dégager des marges de manœuvre sur le budget et vous voyez qu'aujourd'hui, elles apparaissent autant que faire se peut, mais j'ai envie de dire : « c'est un budget qui vous est présenté, aujourd'hui, qui est, évidemment, un budget de transition ». Transition par rapport à une situation actuelle qui est compliquée, vu les éléments dont je viens de parler, notamment les impacts de l'inflation sur les dépenses de la Ville, mais c'est surtout un budget que nous pouvons résumer, aujourd'hui, autour d'une ambition politique qui est clairement affichée avec quatre piliers.

Un premier pilier, le Premier adjoint a pu l'évoquer, autour des solidarités, puisqu'aujourd'hui, nous avons pris la décision d'ancrer les solidarités au cœur de l'action municipale. D'ailleurs, la subvention d'équilibre au budget du CCAS, au budget du service d'aide à domicile, au budget de l'Espace Part'âge Joséphine BAKER, anciennement le centre social, le montre, puisque ces subventions d'équilibre augmentent de 237 000 €. C'est significatif, mais nous avons souhaité, avec Pierre GRANDGENEVRE, maintenir le même niveau d'accompagnement pour les personnes qui sont en situation de fragilité.

C'est clairement un budget, aujourd'hui, qui ancre les solidarités au cœur de son action. C'est aussi un budget qui continue l'engagement fort de la Municipalité autour de la transition écologique. Nous maintenons le cap que nous avons fixé au début du mandat, et nous continuons à engager la Ville dans les transformations urbaines. Vous l'avez vu, nous avons déjà porté des projets structurants. Christophe LEGROIS évoquait, il y a quelques instants, la rénovation du parking Natalis DUMEZ, c'est clairement une opération qui s'inscrit dans une opération plus large de renouvellement du centre-ville et donc, nous portons toujours ces métamorphoses urbaines avec des crédits d'investissement que nous souhaitons mobiliser sur le budget 2023.

C'est aussi, le troisième pilier, un élément clair de notre choix budgétaire, c'est celui de la stabilité fiscale, parce que, rappelez-vous, l'une des conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport d'observation en 2020, c'était que la seule option qui s'offrait à nous pour pouvoir résorber le déficit structurel que nous connaissions dans notre budget de fonctionnement était d'activer le levier fiscal, donc d'augmenter les impôts. Sauf que nous avons le courage de trouver d'autres solutions qui nous ont permis jusqu'à maintenant de maintenir le budget de fonctionnement à flot et de continuer à investir, et c'est clairement ce qui nous guide dans les prochains exercices budgétaires : continuer à avoir cette stabilité fiscale qui, évidemment, dans un contexte d'inflation, se révèle être encore plus inopportune.

Et puis, c'est aussi un budget, et c'est le quatrième pilier, qui renforce l'accompagnement de nos associations, puisque nous évoquerons, dans quelques minutes, une

délibération qui présentera les subventions de fonctionnement aux associations et vous verrez qu'en dépit du contexte complexe de notre budget, nous avons fait le choix d'augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à l'accompagnement du mouvement associatif bailleulois. Je pense que c'est un geste fort, et donc, vous retrouvez à travers ces quatre axes, clairement, ce qui nous a guidés dans la construction budgétaire 2023.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en complément de l'intervention détaillée du premier adjoint et je vais, maintenant, passer la parole à Madame DUCOURANT.

Émilie DUCOURANT : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Merci, aussi, pour cette présentation détaillée du budget, M. LEGROIS. Comme nous l'annonçait le rapport d'orientation budgétaire présenté fin mars, comme vous l'avez très bien rappelé, M. le Maire et M. LEGROIS, le budget 2023 est un budget de crise : inflation, augmentation des coûts de l'énergie de 19 %, moins que les 39 % qui risquaient d'arriver et qui étaient annoncés et c'est tant mieux, mais tout de même, une augmentation de 190 000 € entre autres dépenses que vous avez rappelées. Cela impose donc des choix, à la fois dans le fonctionnement, les dépenses du quotidien et à la fois, dans les dépenses à long terme, les investissements.

Dès lors, quels sont les choix opérés et quels pourraient-ils être ? C'est d'abord un choix difficile qui est fait et surtout un choix très difficile à tenir dans un contexte inflationniste, c'est la diminution de 5 % des charges à caractère général. Pour prendre un exemple, la baisse des dépenses de fournitures de 50 %, de 10 % pour les livres, disques, cassettes. C'est, certes, une dépense marginale, mais elle s'inscrit dans une baisse qui était déjà effective en 2022. Tout cela ne risque-t-il pas de mener à une diminution de l'accès à la culture et, peut-être, à une baisse de la qualité des services publics ? C'est ma crainte et ce serait très regrettable. Faire toujours aussi bien en maintenant, et maintenir comme vous le souhaitez, et comme je l'appelle également de mes vœux, le même niveau de services avec moins de moyens, c'est un véritable défi.

De plus, cette baisse des dépenses doit aussi intégrer des augmentations. D'un autre côté, elles sont sensibles. J'ai noté 38 % d'augmentation de prime d'assurance et de frais de télécommunication. Cela pèse encore sur les budgets également. Comment s'expliquent ces augmentations ? J'aimerais, peut-être, avoir aussi une explication si vous en avez une. Pourquoi, également, prévoyez-vous une augmentation des frais de contentieux de 125 % à hauteur 38 300 € en 2023 ?

Pour finir, dans la section « fonctionnement », nous regrettons, tout comme vous, le poids toujours plus lourd des intérêts correspondant à l'emprunt contracté en 2019 par le précédent Maire. Cette dette continue de peser sur les finances de Bailleul au détriment d'autres projets, c'est évidemment très regrettable.

Concernant l'investissement de 2023, en particulier autour du projet de complexe sportif Charles LESAGE, le budget prépare principalement les investissements qui viendront plus tard et consiste en des études, hormis le terrain de padel, 200 000 €.

Sortons un petit peu des chiffres, du budget, pour envisager une activité de détente sportive. Ce terrain, j'aimerais savoir s'il est déjà positionné. Est-ce que vous savez précisément où il se trouvera ? Et puis, c'est, si j'ai bien compris, un terrain qui permet de pratiquer les jeux de raquette : tennis, tennis de table et squash. Est-ce que cela correspond à une demande de la population ou des associations bailleuloises et quelles seront les modalités d'accès ? Pourra-t-on le réserver à l'heure sans avoir à s'inscrire à l'année ? Est-ce que ce sera en accès libre, comme un autre investissement, le *city* stade du Steent'je ?

Je me réjouis de voir, également, des investissements dans la restauration écologique, bien sûr, ceux des étangs Bellekindt et j'espère que les projets concernant la grand-place, qui sont encore à penser, laisseront également un large espace à la renaturation de la Ville. C'est indispensable en ces temps de canicule et de sécheresse estivale. L'arbre, vous le savez, adoucit nos climats et maintient une atmosphère plus agréable et respirable. Nos espoirs sont très grands au sujet de la place et au sujet, particulièrement, de la végétalisation de la Ville.

Toutefois, à côté de ces investissements très positifs, une part d'investissement vitale manque à mes yeux. Je terminerai par là et c'est la raison pour laquelle je ne soutiendrai pas pleinement ce budget. Aucun investissement dans les installations d'énergie renouvelable n'apparaît dans ce budget, pourtant investir, aujourd'hui, dans la transition écologique et, spécifiquement, dans les énergies renouvelables, c'est économiser demain et s'assurer un monde plus durable. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame DUCOURANT. Madame CREPEL.

Bénédicte CREPEL : Merci, M. le Maire. Vous ne souhaitez pas répondre au préalable à Madame DUCOURANT ?

M. le Maire : Non, mais je vous propose de faire une réponse groupée. Peut-être que vous aurez des sujets identiques à Madame DUCOURANT.

Bénédicte CREPEL : Identiques, je ne pense pas, mais voilà. Cela concerne également ces quelques questions concernant le budget primitif.

M. le Maire : Vous avez quelques différences, peut-être, avec Madame DUCOURANT.

Bénédicte CREPEL : Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Au niveau du budget primitif qui est présenté, je reconnais, effectivement, la responsabilité qui est la vôtre et qui est celle de votre équipe pour avoir amené un budget aussi difficile à présenter. Néanmoins, j'ai quelques questions à poser, notamment concernant le chapitre des charges à caractère général. Sur la ligne 61.358, au niveau des locations mobilières, on a une baisse de 53 %. Les locations mobilières, généralement, ce sont les imprimantes, tout ce qui est matériel informatique. J'ai vu qu'il y avait, au niveau des investissements, un changement de parc des imprimantes qui va être fait.

Est-ce que cela signifie que la baisse est due à ce changement, à ces investissements ? Parce qu'on passe de 67 000 € à 32 000 €, donc cela fait 35 000 € d'économie. Donc, félicitations.

Ça, c'est la première chose. Ensuite, sur le poste 62.876, toujours dans les charges à caractère général, il y a un remboursement de frais au groupement à fiscalité propre, c'est auprès de la CCFI. On passe de 18 484 € à 38 885 €. Ça correspond à quoi ? Là, c'est ma question. Et je vois ensuite une redevance pour services rendus, qui est nouvelle, de 100 000 €, et j'aurais voulu savoir également à quoi elle correspondait.

Enfin, au niveau des recettes. Je vois au niveau des reports 2022, il y a de la dotation de soutien à l'investissement local qui date de 2018, de 2019, et je m'interroge sur la réception des recettes attendues. Voilà ce que j'avais à dire et les questions que je pose.

M. le Maire : Merci, Madame CREPEL. M. LEGROIS va vous apporter des réponses. Allez-y.

Christophe LEGROIS : Pour les 190 000 €, c'est une somme qui est diminuée par rapport à ce qui était envisagé, effectivement, parce que nous avons travaillé en étroite collaboration, notamment, avec le SIECF pour renégocier la tarification. Je vous rappelle, on était aussi avec Dalkia à l'époque dont la tarification a explosé. Et donc, ce travail a été réalisé, ce qui a permis de réduire effectivement et sensiblement ce montant. C'est pour cela qu'on arrive à 190 000 €.

Concernant la culture et les moyens dont disposent les services... je ne crois pas qu'ils soient extrêmement déçus, mais ce sont des choix, effectivement. On est toujours attentifs à, encore une fois, préserver le service public et dans des conditions de travail qui soient les meilleures. Néanmoins, il faut faire des choix, donc on demande à faire des choix et les choix sont faits par les équipes, ce n'est pas nous qui proposons. C'est à faire en étroite collaboration avec eux et ils sont en capacité, comme on le fait pour les services techniques également, ils sont en capacité de faire ou de ne pas faire avec le budget qu'ils obtiennent, mais c'est aussi une proposition de leur part. Donc, il n'y a pas de souci par rapport à cela et on n'obère pas le budget « culture » en disant, effectivement : « il faut enlever ceci et puis, débrouillez-vous ». Ce n'est pas du tout le cas.

Sur l'augmentation des assurances. En général, l'augmentation, elle est générale finalement, sur tout. Les assurances, vous savez, il y a les états de sécheresse, il y a de l'argile, il y a toutes ces choses-là qui impactent directement les contrats d'assurance qui augmentent régulièrement. Donc, nous avons une augmentation sur tous les types de contrats, mais à chaque fois, et je peux vous l'assurer, nous essayons de négocier, de retarder au plus tard possible, non pas le paiement, mais tout au moins, la prise de décision sur ce sujet, en mettant en avant, effectivement, et en essayant d'avoir une petite pression si c'est possible sur le fait de pouvoir changer éventuellement d'assureur, mais ce n'est pas toujours évident et ils ont leurs propres contraintes. En tout cas, ces augmentations, elles existent et on essaie de les contenir.

Concernant le contentieux, notamment, les frais de contentieux, je vous rappelle que c'est un historique avec la Bailleuloise. C'est cela : on est allés, quand même, jusqu'au Conseil d'État. Il faut le savoir. Donc, cela coûte excessivement d'argent et ne pas le prévoir dans le budget, cela serait une erreur, en l'occurrence, et se mettre en difficulté par rapport à des procédures comme cela. Aujourd'hui, on va jusqu'au Conseil d'État, et donc, cela coûte très cher. Donc, effectivement, il y a un budget là-dessus.

Je réponds également à l'installation sur les énergies renouvelables pour vous informer, mais je vais le redire, vous avez un élu qui peut être présent à la CCFI. Il y a un sujet et il y a des commissions, et il y a des commissions sur lesquelles on travaille sur ces sujets-là, notamment, l'installation des énergies renouvelables pour l'ensemble des communes. Travailler sur la mutualisation sur ce sujet-là pour obtenir des tarifications intéressantes et, notamment, vis-à-vis de l'État, c'est plus important que d'y aller de manière individuelle et, encore une fois, seul, on ne va pas très loin et comme ça, à plusieurs, y aller de front sous le couvert, notamment, du territoire, c'est souvent plus important. On a une réunion, je pense, début mai, en visioconférence avec les services de l'État sur le sujet pour savoir quelles aides nous pouvons obtenir sur les énergies renouvelables. Je parle de l'ensemble des énergies, il y a même les groupements d'achat sur le pellet, par exemple, pour les habitants. Voilà, par exemple. Mais soyez bien persuadés que les préoccupations qui sont les vôtres sont aussi les nôtres, et on travaille sur ce sujet.

Est-ce que je réponds à Madame CREPEL tout de suite ou vous prenez la parole ?

M. le Maire : Oui.

Christophe LEGROIS : Pour Madame CREPEL, effectivement, la question sur ce budget qui est en diminution, et ce n'est pas le seul d'ailleurs, ce n'est pas le seul, mais je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il y a également les serveurs informatiques. C'est aussi une somme extrêmement importante qui a été diminuée. Là, on est sur les serveurs d'impression avec des photocopieurs qui seront généralisés et sur les mêmes modèles pour l'ensemble des services municipaux. Donc, gain sur le coût, puisque c'est un groupement d'achat qui se fait au niveau de l'intercommunalité. Encore une fois, merci l'intercommunalité et la mutualisation. Cela nous a permis de faire une économie substantielle, mais également sur la maintenance, puisque la maintenance, comme vous le savez, avoir dix photocopieurs différents avec dix imprimantes différentes, des cartouches d'impression différentes, c'est très compliqué. En maintenance, cela prend du temps et cela coûte cher. Demain, cela sera un seul modèle, donc beaucoup plus facile à entretenir. Ça aussi, ça a été fait en concertation avec les équipes et on a rencontrés, notamment, je parle pour les écoles, avec Gaëlle LEFEVRE, notre inspectrice pour expliquer un peu le fonctionnement, qui aura lieu également dans les écoles, puisque l'idée, c'est aussi de mutualiser dans tous les bâtiments publics. Voilà pour les imprimantes.

Les 100 000 €, c'est la REOMI, mais je vous l'avais dit, il me semble, lorsqu'on s'était rencontrés en commission, Madame CREPEL. Les 100 000 €, c'est ce qui est prévu pour la REOMI. On espère que ce sera moins que cela. Mais on a prévu une enveloppe plutôt haute sur le sujet. Voilà ce que je pouvais répondre, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, M. LEGROIS. Quelques éléments, aussi, complémentaires. Vous évoquez, Madame DUCOURANT, l'évolution du montant consacré à l'acquisition de DVD, de livres ou autres. J'ai envie de dire, ce que j'ai pu indiquer lors de mes communications et les délibérations qui arriveront par la suite et dont vous avez déjà pris connaissance que l'ambition autour d'un plan « lecture » devrait très probablement vous rassurer au-delà des chiffres pour montrer qu'aujourd'hui, c'est un sujet dont nous nous emparons concrètement et pour lequel nous souhaitons avancer significativement pour faire, comme j'ai pu l'indiquer lors des communications, la lecture pour tous à tous les âges et dans tous les lieux qui permettent, notamment aux enfants, de se retrouver. L'ambition, elle est très claire et d'ailleurs, nous aborderons dans la foulée, après la délibération sur le rapport sur l'égalité hommes/femmes en 2022, deux délibérations qui vous confirmeront ces choix-là.

Sur les intérêts liés à l'emprunt de 2019, alors là, vous prêchez des convaincus, puisque effectivement, contracter un emprunt à taux variable de 2 700 000 € fin 2019, vous voyez, nous prenons 50 000 € d'intérêts supplémentaires en 2023, puisque les taux ont sérieusement augmenté et donc, cela impacte directement notre section de fonctionnement. Donc, malheureusement, nous sommes, vous l'avez compris, liés à l'héritage qui est le nôtre par rapport aux choix qu'a pu faire l'ancienne Municipalité. Bon, voilà, cela fait partie de la responsabilité d'élu, mais effectivement, nous regrettons d'avoir à mettre 50 000 € supplémentaires pour le remboursement de ces intérêts pour un prêt qui, encore une fois, était contracté à taux variable.

Sur la renaturation en ville, vous avez un souhait d'actions très fortes en ce sujet, mais je pense que ce souhait-là est pleinement satisfait, puisque si vous avez regardé les dépenses d'investissement qui sont déjà prévues sur le budget 2023, vous avez pu voir que nous avons identifié une enveloppe de 15 000 € pour travailler la végétalisation des entrées de ville. Donc, c'est déjà un élément significatif sur 2023 et puis, je vous rappelle simplement que depuis le début du mandat, ce sont plus de 1 800 arbres que nous avons plantés sur le territoire de la ville de Bailleul. Donc, je pense que là, ces éléments-là sont très factuels et vous montrent que la volonté de végétalisation, elle est évidemment très forte et elle se traduit aussi à travers le permis de végétaliser que nous avons lancé l'année passée sous le pilotage politique de Michel LEGRAND et que nous continuerons à faire évoluer pour pouvoir autoriser encore davantage de riverains à investir l'espace public devant leur habitation et pouvoir le végétaliser, donc aujourd'hui, encore une fois, ce sujet-là, il est pris à bras le corps par la Municipalité depuis 2020.

Et ensuite, sur la question du padel. Le padel, c'est une discipline sportive en lui-même dans le sens où ce n'est pas une pratique de tennis de table, ce n'est pas une pratique de squash, c'est une pratique de padel. C'est un sport qui se développe énormément et qui connaît un essor très important dans beaucoup de pays.

D'ailleurs, les Espagnols ont été précurseurs sur le sujet, et donc, c'est une véritable installation de padel qui sera proposée à Bailleul. Cela répond aussi à un besoin qui a pu être identifié il y a déjà plusieurs années par les pratiquants du tennis et si vous vous renseignez sur les différentes installations de padel qui existent dans le département du Nord, et même dans toute la France, vous verrez que cela marche énormément. C'est accompagné de façon significative par la Fédération Française de Tennis, et donc, aujourd'hui, nous, nous avons la volonté de répondre à ce besoin qui a pu être identifié sur le territoire et la pratique du padel se fera, à l'instar de la pratique du tennis, en lien avec le Tennis Club Bailleulois, qui gèrera évidemment la mise à disposition de ce court de padel et les réservations, comme cela peut être le cas avec les trois terrains de tennis intérieurs et les deux extérieurs actuellement au niveau du complexe sportif Charles LESAGE. Voilà sur le padel. Et si vous voulez, un jour, on pourra essayer de jouer ensemble si cela vous dit.

Et enfin, sur la nature 62.876, Madame CREPEL, que vous avez pu évoquer, je vois que vous regardez en détail chaque ligne et c'est très bien. Souvenez-vous, lorsque nous avons lancé des actions de rénovation de voirie, dont la maîtrise d'ouvrage était pilotée par la CCFI, il y avait toujours des frais d'étude qui étaient engagés par la CCFI et que la Ville s'engageait, après, à rembourser auprès de la CCFI. Et donc, c'est la raison pour laquelle, notamment, en ce qui concerne la route départementale 23, nous avons cette différence par rapport au budget primitif 2022 qui augmente, puisque nous portons davantage de chantiers de réaménagement de voirie en lien avec la CCFI.

Voilà quelques éléments que je souhaitais apporter en complément de ceux présentés par le Premier adjoint pour répondre à vos questions. Je vais maintenant passer la parole, au nom du groupe Bailleuloises Bailleulois, à Pierre GRANDGENEVRE.

Pierre GRANDGENEVRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie, M. le Maire. Au risque de répéter des informations probablement déjà données par M. LEGROIS et M. le Maire, il me semblait quand même important d'insister sur certains de ces sujets. Je pense que vous l'avez bien compris, nous votons, aujourd'hui, un budget complexe et des efforts significatifs depuis le début du mandat pour rationaliser nos dépenses, optimiser nos recettes, reporter les investissements non essentiels, nous ont permis de retrouver une situation saine en 2022 et de mettre en œuvre nombreux de nos engagements, notamment dans des domaines comme celui de la solidarité avec cette réflexion autour des cantines, mais aussi au niveau de la transition écologique avec, par exemple, la rénovation de chemins piétonniers, l'éclairage public, l'aménagement, bien évidemment, des étangs Bellekindt, ou encore, la végétalisation.

Cependant, l'emballlement sans précédent des prix et l'augmentation très importante des dépenses subies, dont, certaines, d'ailleurs, initiées par l'État sans compensation, nous ralentissent significativement par rapport à la stratégie financière que nous suivons depuis le début du mandat. Nous avons, heureusement, anticipé dès mi-2022 l'augmentation du coût de l'énergie en provisionnant prudemment 300 000 € supplémentaires pour payer les factures que la rumeur promettait à la hausse.

Il est alors important de rappeler que si nous pouvons voter un budget à l'équilibre cette année, c'est uniquement grâce au sérieux de notre gestion des finances publiques depuis pratiquement trois ans, et au travail intense des services, ces trois derniers mois, pour trouver des solutions. Solutions nous permettant ainsi de financer nos priorités et de garder, cette année encore, une certaine capacité d'investissement et le tout, sans augmenter les impôts, car nous n'avons pas cédé à cette facilité.

Dans ce climat budgétaire difficile, je tiens surtout à remercier les agents et l'ensemble des élus qui ont œuvré pour trouver des solutions permettant de conserver un haut niveau de service aux usagers, aux habitantes et aux habitants.

Et des choix difficiles, nous avons dû en faire à nouveau. Ces choix nous permettent de maintenir l'ensemble des services publics et des actions conduites par la Ville et le CCAS en faveur des habitants les plus en difficulté. Les subventions d'équilibre en faveur du CCAS, du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et du Centre social sont là pour en attester. Par exemple, nous doublons les crédits pour l'épicerie solidaire.

Cette solidarité s'exprime aussi par des choix budgétaires qui préservent, comme nous l'avons dit, l'accompagnement de la vie associative dont les crédits augmentent de 3 %, mais aussi l'accompagnement de la culture et les délibérations présentées ce jour le confirmeront. Malgré tout, nous conservons également une capacité d'investissement qui nous permet de financer, comme l'an passé, les dépenses incontournables. Je pense notamment à nos cimetières dans lesquels nous investirons 335 000 €, aux investissements indispensables au fonctionnement des services de la Ville et de nos écoles pour près de 500 000 €. Mais aussi, et j'en suis satisfait, la priorité du mandat en matière de transition écologique avec de nouveaux projets de végétalisation, des aménagements cyclables, de nouveaux équipements sportifs et la poursuite de projets structurants pour la Ville avec le travail autour du réaménagement du centre-ville, de la grand-place, ainsi que du complexe sportif Charles LESAGE.

Je ne saurais conclure sans citer les moyens supplémentaires accordés au Conseil citoyen pour financer les projets participatifs. Les outils de la démocratie participative nous tiennent à cœur, et nous avons souhaité, malgré la nécessité de trouver des sources d'économie, ne pas amputer l'enveloppe du Conseil citoyen, mais au contraire, symboliquement l'augmenter de près de 15 000 €. C'est donc sans hésitation, chers collègues, parfaitement lucides et conscients des difficultés auxquelles nous ferons vraisemblablement encore face cette année, que nous voterons ce budget primitif 2023. C'est évidemment un budget sincère et réaliste, mais surtout, un budget responsable qui n'obère pas l'avenir.

M. le Maire : Merci, M. GRANDGENEVRE pour ces éléments. C'est vrai qu'en résumé, aujourd'hui et au moment du vote, il s'agit de savoir si vous souhaitez voter pour un budget qui, je le répète, a quatre axes qui sont clairement identifiés :

1. le soutien accru pour les solidarités, tel que Pierre GRANDGENEVRE vient de le rappeler via le CCAS, le service d'aide à domicile ou l'Espace Part'âge Joséphine BAKER ;

2. un projet, aussi, qui met la transition écologique comme un cap à suivre depuis 2020 et qui continue à engager le territoire sur cette perspective-là ;
3. un projet qui fait le choix de la stabilité fiscale, et encore une fois, la facilité aurait été d'augmenter les impôts, sauf que nous avons décidé de travailler pour justement éviter cette décision-là ;
4. c'est un projet qui continue à augmenter son accompagnement des associations avec une augmentation notamment de l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions de fonctionnement.

Voilà le budget, Mesdames et Messieurs, qui vous est proposé aujourd'hui. La solidarité, la transition écologique, la stabilité fiscale et l'accompagnement du mouvement associatif. Vous allez, maintenant, avoir à vous positionner sur les propositions budgétaires qui vous sont formulées dans cette perspective-là.

Vous avez, Madame DUCOURANT et Madame CREPEL, l'opportunité d'indiquer votre position de vote à l'issue des échanges que nous venons d'avoir. Madame CREPEL.

Bénédicte CREPEL : Merci de me laisser la parole. C'est un budget, effectivement, responsable. C'est un budget qui répond aussi aux attentes de notre groupe, mais néanmoins, ce n'est pas notre budget et puis, on n'a pas été associés à la construction de ce budget. On ne sera pas associés, non plus, je pense, à toute l'action que vous allez mettre en œuvre pour établir ce budget, donc je préfère m'abstenir, bien que je sache qu'il est complètement sincère.

M. le Maire : Madame DUCOURANT.

Émilie DUCOURANT : C'est effectivement un budget sincère et responsable qui fait face à la crise et cependant, je le trouve trop peu ambitieux concernant la question de la transition écologique. C'est pourquoi je préfère m'abstenir sur ce budget, merci.

M. le Maire : Bien. Écoutez, je prends acte de vos décisions. Je pense que les éléments que nous avons pu vous apporter, ne serait-ce que sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité, l'engagement sur la transition écologique, il est évidemment clair et aujourd'hui, personne ne peut le réinterroger.

Vous n'avez pas été associés, vous le regrettez, mais je vous ramène simplement à la séance du 23 mars dernier durant laquelle, Madame DUCOURANT, je vous avais proposé de nous faire des propositions, justement, pour éventuellement impacter les dépenses de fonctionnement. Reprenez le procès-verbal, puisque je vous avais posé clairement la question, parce que vous indiquiez notamment, sur le chapitre 011 des dépenses à caractère général, le fait que c'était un chapitre qui était en diminution, associé, en plus, à une inflation. Et donc, je vous avais dit : « écoutez, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions pour décider quels services publics supprimer de façon à garder une enveloppe constante ». Sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu de propositions de votre part, et puis, vous dites que ce n'est pas votre budget, mais cela ne vous a pas empêché, l'année passée, de le voter.

En tout cas, je prends acte de votre position et moi, je remercie encore, une nouvelle fois, toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour présenter ce budget dans un contexte très contraint et qui continue à porter une ambition autour des quatre piliers que j'ai pu vous présenter.

Donc, je mets aux voix l'adoption de ce budget primitif 2023 concernant le budget principal de la Ville et le budget annexe du cinéma le Flandria. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, le budget est adopté. Ça, c'est la délibération 017.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Maintenant, je mets aux voix la délibération 015 qui concerne la détermination et l'affectation des résultats provisoires. Il aurait été préférable que je fasse dans l'autre sens, mais bon, au moins, je mets les délibérations aux voix. Délibération 015, qui vote pour ? Elle est adoptée à l'unanimité, merci.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Et ensuite, la délibération qui consiste à fixer les taux de contribution directe pour l'exercice budgétaire 2023, la délibération 016. Qui vote pour ? Elle est également adoptée. Voilà.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

23/018 – Informatique – Modernisation du service public – Adhésion au service commun de la Communauté de communes de Flandre Intérieure pour la gestion d'un serveur mutualisé

Dans le cadre du renouvellement des serveurs de la Ville de Bailleul et de la Ville d'Hazebrouck, une réflexion intercommunale a été engagée afin de mettre en place un serveur mutualisé, ouvert aux communes de Flandre Intérieure et à la CCFI.

Ce serveur mutualisé, qui a pour objectif d'améliorer la sécurité des systèmes d'informations, de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement, de réduire l'impact énergétique et environnemental, s'organise autour d'un serveur principal dans les locaux de la Ville d'Hazebrouck et un serveur de reprise d'activités en temps réel sur le site de la CCFI (en mode Plan de Continuité d'activités), reliés avec les communes adhérentes par des biens fibres ou SDSL.

Ce serveur mutualisé nécessite la mise en place d'un service commun pour sa gestion (maintenances, sauvegardes) et la mise en commun des charges d'énergies et d'investissement.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Le périmètre de ce service commun peut-être résumé de la façon suivante :

Périmètre du service commun pour les communes et la CCFI	Serveurs (porté par la CCFI) Charges/Fluides des serveurs Locations licence backup + baies Mutualisation des services informatiques pour les interventions sur le réseau et les matériels du serveur (maintenance/sauvegarde)
A la charge de chaque commune et de la CCFI	Infogérance des données Liens entre les serveurs Licence Windows call Coût upgrade de version des serveurs métiers
Prérequis pour les communes	Réalisation d'un audit avant intégration pour vérifier la compatibilité d'intégrer la commune dans le projet de serveur mutualisé Désignation d'un référent compétent au sein de la commune pour l'infogérance des données Mises à jour des logiciels métiers (Berger Levraut, JVS, EFI...) sur une version compatible avec le serveur

La mise en place du service commun est encadrée par une convention, jointe en annexe de la présentation délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant la présentation effectuée en Commission Mutualisation de la CCFI le 19 janvier 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCFI en date du 7 février 2023 relative à la délibération de principe sur la mise en place d'un serveur mutualisé entre la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et les communes membres intéressées ;

Vu l'avis des comités sociaux territoriaux de l'EPCI et des communes de Bailleul et d'Hazebrouck ;

Considérant que, dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la CCFI et les communes membres adhérentes, souhaitent créer un service commun pour la gestion d'un serveur mutualisé ;

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **ADHÉRER** au service commun de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure pour la gestion d'un serveur mutualisé à compter du 1er juin 2023 ;
- **AUTORISER** le paiement de la participation financière au service commun, fixée initialement à 114 € par poste et par an ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de service commun, jointe en annexe de la présente délibération, ainsi que tous documents nécessaires pour l'exécution de la présente convention.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/019 – Égalité femmes-hommes – Rapport 2023

La Ville de Bailleul, qui comptait au dernier recensement 15 404 habitants, n'est pas tenue, contrairement aux communes de plus de 20 000 habitants, d'établir et de présenter en séance du Conseil municipal, un rapport annuel sur l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux.

Le principe fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes comptant parmi les principes que souhaite promouvoir partout et toujours la municipalité, dans toutes ses politiques et toutes ses actions, il est apparu cohérent de nous soumettre aux prescriptions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport témoigne donc de la volonté de la Ville de Bailleul de défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, de veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques à rechercher égalité, défense des droits des femmes et lutte contre les discriminations, de chercher à être exemplaire en interne comme en externe. Il est aussi le garant d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec la prise en compte de cette dimension à tous les niveaux des politiques, programmes et projets.

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16 portant dispositions pour les collectivités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;
La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023, tel que joint en annexe.

M. le Maire : Ceci clôt nos échanges concernant le budget 2023 et je propose de poursuivre l'ordre du jour avec l'examen de la délibération 019 qui concerne la présentation du rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et je passe la parole à Madame Laurence DUREY.

Laurence DUREY : Merci, M. le Maire. Comme il a été dit tout à l'heure, bien que ce ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 20 000 habitants, nous avons décidé de présenter, une nouvelle fois cette année, le rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des services municipaux, car c'est un principe que la Municipalité défend au quotidien et la Ville a, d'ailleurs, un peu d'avance en la matière.

Quelques chiffres-clés nous montrent que la Ville de Bailleul, à l'instar de la Fonction Publique Territoriale, en France, emploie une majorité de personnel féminin au sein de ses services. Le taux de féminisation a, d'ailleurs, augmenté de deux points entre 2021 et 2022 dans nos services. Concernant la répartition par statut, titulaires et non-titulaires, elle est équivalente entre les hommes et les femmes au sein de nos services.

Si on analyse la répartition par filière, nous constatons une majorité d'hommes dans la Police municipale, tandis que les femmes sont majoritaires plutôt dans les filières sociales, administratives et de l'animation. Les filières techniques et culturelles, quant à elles, comportent, au sein de leurs services, un nombre équivalent d'hommes et de femmes. Nous pouvons également constater au sein de la collectivité que les femmes sont plus concernées par le temps partiel, les temps non complets, les congés parentaux et les absences liées à la parentalité.

Si nous prenons en compte la répartition des emplois de direction, les femmes occupent 76 % des postes de chef de service.

Pour 2023, les orientations, deux axes ont été retenus pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Le premier axe, c'est la rémunération et les parcours professionnels, avec un accompagnement des agents, et le deuxième axe, un travail de fond sur les temps afin de mieux concilier les temps de vie de chacun.

Sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, une attention particulière sera portée aux appels d'offres, au recrutement, à la formation, à la communication, à l'action culturelle, à la politique « enfance-jeunesse » et à la politique de prévention.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le Maire : Merci, Madame DUREY. Je suis toujours très heureux lorsque ce rapport est présenté, parce qu'encore une fois, ce n'est pas une obligation, mais cela montre aussi tout le volontarisme du Conseil municipal à évoquer ce sujet en complète transparence. Et quand je vois aussi les principaux chiffres qui témoignent de l'activité municipale sur ce sujet, quand je vois que nous avons un pourcentage de femmes qui est supérieur à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale, quand je vois aussi qu'entre

2021 et 2022, ce sont deux points supplémentaires sur le taux de féminisation des effectifs municipaux, je me dis que c'est, évidemment, une conviction que nous traduisons à travers ces quelques chiffres. Nous continuerons évidemment à avancer comme Laurence DUREY a pu le présenter sur 2023 et les prochaines années.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur ce sujet ? Donc, je mets aux voix la délibération 019. Qui vote pour ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/020 – Éducation – Classes transplantées organisées par les établissements scolaires du 1er degré de Bailleul – Année scolaire 2022/2023 – Soutien financier aux familles bailleuloises

Parallèlement aux classes découvertes qu'organise et propose la Ville de Bailleul à la neige ou à la mer au profit des enfants des écoles publiques et privées, certaines écoles organisent elles-mêmes des classes dites « transplantées » qui visent à déplacer leurs classes élémentaires dans une destination pédagogique.

À ce titre, depuis plusieurs années (et hors période de COVID-19), les établissements scolaires publics et privés de Bailleul qui organisent des classes transplantées bénéficient pour leurs élèves d'une aide de la Ville par nuitée.

La participation financière doit correspondre à une aide aux familles résidant à Bailleul et dont les enfants sont amenés à participer à une classe transplantée.

Antérieurement fixée par rapport au revenu fiscal de référence (ligne 14) (montant des droits simples, moins décotes et minoration et avant crédits d'impôts), il est désormais proposé de fixer cette aide en fonction du Coefficient Familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, sous réserve de la transmission de l'attestation CAF datant de moins de 3 mois.

La participation communale ne pourra pas excéder 50% de la participation financière réclamée aux familles par l'école. Cette participation de la Commune sera versée directement à la Coopérative de l'établissement scolaire sous forme de subvention et soustraite de la participation de chaque famille concernée.

Il est proposé de fixer pour l'année scolaire 2022-2023 le montant de la participation municipale aux classes transplantées comme suit :

<i>Quotient Familial CAF</i>	<i>000- 350</i>	<i>351- 550</i>	<i>551- 700</i>	<i>701- 900</i>	<i>901- 1200</i>	<i>1201 - 1500</i>	<i>1501- 1800</i>	<i>1801- 2000</i>	<i>2000- 2500</i>	<i>2501 et +</i>
Soutien par nuitée dans la limite de 4 nuitées	20,00 €	18,00 €	15,00 €	12,50 €	10,00 €	5,00 €	4,00 €	3,00 €	2,50 €	2,00 €

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **ACCEPTER** le principe de la participation de la Ville de Bailleul aux classes transplantées proposées par les établissements scolaires publics et privés pour l'année scolaire 2022-2023, par le versement d'une aide aux familles résidant à Bailleul et dont les enfants sont amenés à participer à une classe transplantée en lien avec les orientations de la Municipalité ;
- **FIXER** les montants des aides aux familles pour l'année scolaire 2022-2023 comme présenté précédemment ;
- **IMPUTER** les dépenses au budget 2023 ;
- **SIGNER** l'ensemble des documents afférents.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/021 – Jeunesse – Formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur – Bourses accordées aux Bailleulois·es – Revalorisation

Par délibération n°96/32 en date du 14 mars 1996, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'attribution d'une bourse à toute personne résidant à Bailleul qui s'engage dans une formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), dispensée par un organisme agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale.

Les objectifs de cette mesure sont de :

- accompagner les jeunes bailleulois bénéficiaires dans leur parcours d'apprentissage et d'expérience professionnelle ;

- constituer une réserve d'animateurs formés et expérimentés dans le cadre d'équipements municipaux (accueils collectifs de mineurs) ;
- promouvoir les valeurs éducatives, la qualité, et le savoir-faire des structures d'animation bailleuloises.

Les modalités d'attribution de la bourse n'induisent aucune obligation pour la Ville de recruter ces jeunes dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Une facilité est donnée aux boursiers bailleulois pour l'accès aux stages pratiques.

L'attribution repose sur des critères précis, repris dans la délibération susvisée, en particulier :

- *la bourse est versée à l'issue de chaque stage aux animateurs bailleulois qui en font la demande écrite accompagnée d'une attestation de paiement provenant de l'organisme qui a délivré la formation, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, et d'une copie du quotient familial du foyer fiscal ;*
- *le versement de la bourse sera limité à la session de formation générale de la formation BAFA; les sessions supplémentaires ne pourront faire l'objet d'une aide supplémentaire, et ce, quelle qu'en soit la raison ;*
- *le montant de la bourse varie suivant le quotient familial auquel est rattaché le stagiaire ; ce montant est valable pour chacun des deux stages de formation et pourra être actualisé par délibération du Conseil municipal.*

À partir de l'année 2023, le montant du soutien financier de la commune est proposé comme suit :

Quotient familial	Soutien
000-350	300 €
351-550	250 €
551-700	190 €
701-900	150 €
901-1200	90 €
1201-1500	80 €
1501-1800	60 €
1801-2000	50 €
2000-2500	30 €
2501 et +	20 €

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le montant de la bourse pour la formation au BAFA selon le tableau susmentionné, à partir du 1er janvier 2023 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/022 – Ressources humaines – Éducation – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifiée pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant l'engagement de la Ville de Bailleul dans la démarche « Ville amie des enfants » de l'UNICEF depuis juillet 2020, avec l'objectif affirmé de construire une ville à hauteur d'enfant ;

Considérant la volonté de la Ville de développer significativement le nombre et la qualité pédagogique des activités proposées sur les temps périscolaire et extrascolaire, avec notamment l'offre de stages découvertes thématiques autour du sport, de l'art et de la musique pour les enfants, et celle d'activités à la carte favorisant l'autonomie des adolescents ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juillet 2024 :
 - ❖ la création de 2 emplois non permanents en fonction des besoins et profils recherchés dans le grade d'Animateur relevant de la catégorie B à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
 - ❖ la création de 42 emplois non permanents en fonction des besoins et profils recherchés dans les grades d'Adjoint d'Animation et d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe relevant de la catégorie C et pour une quotité de temps pouvant atteindre au maximum 35 heures hebdomadaires (temps complet) ;

- **FIXER** la rémunération en fonction des emplois sur la base de la grille indiciaire relevant des grades d'Adjoint d'Animation, d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, d'Animateur Principal de 1ère classe et d'Animateur.

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Monsieur le Maire sera chargé d'établir la rémunération de ces emplois selon la nature des fonctions et des profils selon la grille indiciaire du grade de recrutement, sans pouvoir dépasser l'indice terminal de ladite grille.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/023 – Culture – Séances de « Cinéma de plein air » en 2023 – Sollicitation financière de la Direction régionale des affaires culturelles dans le cadre du dispositif «Été culturel»

En juillet 2020, l'équipe municipale a pris l'engagement de proposer des séances de cinéma de plein air à Bailleul et dans chaque hameau. Ainsi, dès 2022, la Municipalité a proposé la mise en place d'actions culturelles festives et conviviales, par le biais d'une série de projections de cinéma en plein air dans les trois hameaux de la ville, ainsi qu'en centre-ville de Bailleul.

Afin d'impliquer au mieux les habitants, ces soirées ont été organisées en partenariat avec les comités des fêtes de La Crèche, du Steent'je et d'Outtersteene, lesquels ont choisi eux-mêmes le film qu'ils souhaitaient voir projeté. Ces projections ont toutes été précédées de l'intervention de professionnels du spectacle vivant, offrant ainsi des temps de rencontres riches de partages, de surprises et d'émotions.

Considérant la volonté renouvelée de la municipalité de poursuivre l'action culturelle en faveur des populations ayant notamment des difficultés d'accès aux lieux culturels ou ne pouvant partir en vacances ;

Considérant sa volonté de continuer à traiter de manière égale les hameaux et Bailleul centre en lien étroit avec les habitants et notamment les différents comités des fêtes ;

Considérant que des aides de la Direction régionale des affaires culturelles sont attribuées dans le cadre de l'opération « Été culturel » et leurs montants déterminés en prenant en compte :

- l'inscription sur la période estivale, entendue de début juin à fin septembre, permettant ainsi, en début d'automne, une transition douce avec la rentrée articulant tous les différents temps de vie et englobant, si besoin, en fonction du contexte et des projets, les vacances intermédiaires de la Toussaint. Il est toutefois précisé que la majorité des projets se déroulera au moins en partie en juillet et/ou août 2023 ;
- l'association d'au moins un professionnel de la culture ou un artiste professionnel justifiant d'une activité dans les réseaux professionnels de la création et de la diffusion artistique ;
- la participation des habitants ;
- la présence d'autres sources de financements (fonds propres le cas échéant).

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **SOLLICITER** auprès de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France une subvention de 12 000 € au titre de l'été culturel 2023 ;
- **SIGNER** tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Nous allons maintenant passer à la culture avec deux délibérations pour lesquelles je vais passer la parole à Madame SPATOLA. La première délibération, la délibération 023.

Sophie SPATOLA : Merci, M. le Maire. On parle d'accessibilité à la culture depuis tout à l'heure. Là, on va entrer dans le vif du sujet. Pour cette première délibération, nous allons nous replonger dans le projet de cinéma de plein air qui était un de nos projets dès la campagne aux élections municipales et que nous avons pu mettre en place l'été dernier pour la première fois. Pour rappel, il s'agit de quatre séances de cinéma, trois dans chacun des hameaux de la ville, une autre séance en centre-ville. À chaque fois, il s'agit d'associer les habitants, les comités de fêtes, les associations, au temps convivial ainsi qu'à la programmation. Également, les films sont précédés de l'intervention de professionnels du spectacle vivant, d'artistes. C'est, d'ailleurs, tous ces éléments qui nous permettent de solliciter la DRAC, puisque cela se passe dans le cadre de l'opération « éthique culturelle » et ces éléments qui sont le fait d'associer les habitants et également des intervenants du spectacle vivant, cela fait vraiment partie des éléments qui permettent de solliciter une subvention de la part de la DRAC. D'ailleurs, c'est une subvention à hauteur de 12 000 € qui va être sollicitée pour l'édition 2023 du cinéma de plein air. Voilà, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, Madame SPATOLA. Je vous communique les dates de ces séances de cinéma de plein air et je suis convaincu qu'elles vous intéresseront évidemment si vous n'êtes pas partis en vacances.

Ces séances auront lieu le samedi 22 juillet à la Crèche, le vendredi 28 juillet au Steent'je, le vendredi 25 août à Bailleul et le samedi 26 août à Outtersteene. Je ne peux pas encore vous annoncer la programmation, puisque je vous rappelle qu'elle est fixée en concertation avec les différents comités des fêtes. Voilà.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur cette délibération 023 ? Non ? Alors, je la mets aux voix. Qui vote pour ? Elle est donc adoptée, merci.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/024 – Culture – Plan « Lecture » – Réseau de lecture publique – Avenant à la convention de service commun et modification des tarifs d'inscription au réseau – Gratuité pour tous les publics

La Ville de Bailleul a décidé en juillet 2020 de porter une politique de lecture publique pour tous les âges, à travers notamment la reconnaissance des lieux diversifiés de pratiques de lecture : médiathèque, halte-garderie, écoles, Espace Part'âge Joséphine Baker, accueils collectifs de mineurs, résidence autonomie « Pharaon de Winter », etc.

En collaboration avec la Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), la Ville porte aujourd'hui l'ambition de formaliser son volontarisme à travers un Plan « Lecture », qui sera finalisé en 2023 et décliné sur la période 2024-2026.

Ce plan inclut notamment – comme engagement municipal de la campagne électorale de 2020 – la gratuité d'accès à la médiathèque « Au fil des mots » pour tous les publics. L'action forte de la CCFI sur ce sujet, appuyée sans réserve par la Ville de Bailleul, permet aujourd'hui à cet engagement d'être tenu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu la compétence de la CCFI dans le domaine des actions culturelles, notamment pour la coordination et l'acheminement des œuvres au sein des différents réseaux de lecture publique de la Serpentine et de T Boekhuus ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant le développement des réseaux passant de 36 à 44 équipements depuis leur création ;

Considérant le deuxième Contrat de Territoire Lecture (CTL) signé le 28 septembre 2022 par la CCFI et la Direction régionale des affaires culturelles ;

Considérant que la politique de lecture publique répond aux enjeux d'accessibilité et d'égalité des usagers au réseau ;

Considérant la réunion du Comité de pilotage de lecture publique du 18 novembre 2022 fixant les orientations stratégiques à l'horizon 2024 sur les points suivants :

- l'unification des réseaux de la Serpentine et de T Boekhuus en un seul réseau ;
- le déploiement de la RFID courant 2023/2024 ;
- la gratuité d'adhésion au réseau de lecture publique ;

Considérant le Conseil des maires du 29 novembre 2022 approuvant les propositions faites par la commission culture ;

Considérant la proposition de la CCFI de réviser la participation financière des communes au service commun de la lecture publique selon les conditions suivantes :

- à hauteur de 0.80 euros par habitant pour les communes sans structure ;
- à hauteur de 1 euro par habitant pour les communes avec structure ;
- à hauteur de 1.30 euros par habitant pour les communes sans structure avec un point livre ;

Vu la délibération n°2023/015 du Conseil communautaire en date du 7 février 2023, prise à l'unanimité, par laquelle la CCFI a adopté les principes de la fusion des réseaux de lecture publique et de la gratuité d'adhésion des usagers sur l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique à compter du 1er juillet 2023 ;

Il convient de prendre en compte ces modifications dans la convention de service commun et dans le règlement intérieur du réseau.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** l'avenant à la convention de service commun pour le fonctionnement du réseau de lecture publique, jointe en annexe de la présente délibération ;
- **INSTAURER** la gratuité, à compter du 1er juillet 2023, de l'adhésion des usagers au réseau de lecture publique ;
- **ACTER** la révision des participations financières des communes au service commun selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **SIGNER** les documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération, ou son représentant.

M. le Maire : Nous partons toujours sur la culture, avec la délibération 024 qui concerne la gratuité à la médiathèque. Madame SPATOLA.

Sophie SPATOLA : Merci, M. le Maire. Depuis le début du mandat, la Municipalité porte un projet de plan « lecture ». Différentes actions ont déjà pu être mises en place et en termes de temporalité, cela va s'accélérer, là, dans la seconde partie de l'année 2023 pour vraiment un complet déploiement à partir de 2024.

En ce qui concerne la gratuité, je réaffirme la volonté, vraiment, de la Municipalité de rendre accessible la culture et, en l'occurrence, la lecture, ici, au plus grand nombre. Il faut savoir que c'est quelque chose qui, forcément, a un coût pour la Ville, notamment parce que Bailleul fait partie du réseau de lecture publique La Serpentine et que c'est vraiment la médiathèque qui est l'un des plus gros contributeurs, si cela n'est le principal. Donc, forcément, à ce titre, cela va engendrer des charges de centralité qui vont être importantes. Malgré tout, au sein de la CCFI, notamment, au sein du comité de pilotage, justement, du réseau La Serpentine, a eu lieu la discussion de savoir comment allait évoluer le réseau. Nous avons été, Ville de Bailleul, évidemment, complètement d'accord pour entrer dans ce principe de gratuité pour l'ensemble des médiathèques sur tout le territoire. Cela permet aussi, d'ailleurs, si on n'est pas les seuls à commencer la gratuité, de faire baisser justement ces fameuses charges de centralité.

Évidemment, cela a un coût pour la Ville, puisque, par exemple, si je prends les chiffres de 2022, c'était 4 300 € de recettes du fait des inscriptions qui, donc, ne seront plus touchées par la Ville. Donc, c'est un vrai effort qui est fait, mais encore une fois, c'était vraiment une de nos volontés. Donc, on est vraiment ravis de pouvoir mettre en place cette gratuité à partir du 1er juillet 2023.

M. le Maire : Merci, Madame SPATOLA. Vous avez raison d'insister sur le fait que c'est une démarche que nous portons depuis le début et que cet engagement-là, il se traduit évidemment par un manque de recettes, mais j'ai envie de dire, quand nous sommes convaincus par certains sujets, et bien, nous avançons indépendamment des impacts budgétaires, en l'occurrence, sur cet accès à la culture au plus grand nombre, c'est évidemment le cas.

Est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y, Madame CREPEL.

Bénédicte CREPEL : Excusez-moi de prendre la parole là-dessus. Effectivement, j'avais initié la mise en réseau sur ce territoire et vous le savez, donc je suis très heureuse de voir, effectivement, qu'on arrive à la gratuité, parce que le plan « lecture », la culture accessible à tous, c'était aussi un des gros axes qu'on portait en CCFI pour l'accès des enfants, mais pas que les enfants, de tous les habitants et de la CCFI. J'aurais voulu savoir également, au niveau d'Hazebrouck s'il est prévu qu'ils intègrent le réseau. Je pense qu'il y a une rénovation en cours pour la médiathèque...

enfin, pour la bibliothèque, aujourd'hui, et qui va devenir une médiathèque, or, je ne sais pas où cela en est au niveau du projet, mais je pense qu'effectivement, en tant que centralité, Bailleul porte un certain nombre de choses et, notamment, des financements. Mais une fois que la médiathèque d'Hazebrouck sera construite et opérationnelle, il y aura une mutualisation nécessaire et puis, qui va impliquer, je l'espère, une réduction des coûts pour le [inaudible 01:45:48] centre.

M. le Maire : Merci. Madame SPATOLA.

Sophie SPATOLA : Oui. Quelques éléments, la médiathèque d'Hazebrouck, elle est en train effectivement d'être une réalité, donc, ce que vous décrivez, c'est certain que cela va « soulager » Bailleul quand on aura une autre médiathèque qui sera aussi d'importance. Ce n'est pas encore le cas et cela va se faire petit à petit. En tout cas, ce qui est sûr aussi, c'est qu'au niveau du réseau de lecture publique, pour l'instant, on a deux réseaux, T Boekhuus et La Serpentine. Les discussions continuent à chaque fois qu'il y a des réunions du réseau de lecture publique pour aller vers un seul réseau. Pour l'instant, il n'y a pas plus de précision en termes de temporalité, mais c'est certain que c'est dans l'intérêt de toutes et de tous d'y arriver, puisque là, l'idée, on est vraiment encore dans l'accessibilité et l'idée que chaque habitant du territoire de la CCFI, en l'occurrence, puisse avoir le même accès à la culture.

M. le Maire : Merci, Madame SPATOLA, pour ces précisions. Je mets aux voix la délibération 024 de la gratuité à la médiathèque. Qui vote pour ? Elle est, évidemment, adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/025 - Culture - Plan « Lecture » - Réseau de lecture publique - Adhésion au groupement de commandes entre la Communauté de communes de Flandre Intérieure et ses communes membres pour la mise en place de la radio-identification (RFID)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-3 ;

Considérant la compétence de la Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI) dans la coordination du réseau de lecture publique et la création des réseaux de la Serpentine et de T Boekhuus au 1er janvier 2020 ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant le deuxième Contrat de Territoire Lecture (CTL) signé le 28 septembre 2022 par la CCFI et la Direction régionale des affaires culturelles ;

Considérant le COPIL de lecture publique du 18 novembre 2022 proposant la mise en place de la RFID ;

Considérant la volonté de la CCFI de développer de nouveaux services numériques aux usagers, de la mise en accessibilité numérique et l'équipement de la RFID sur l'ensemble des réseaux de la Serpentine et de T Boekhuus ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022/153 en date du 13 décembre 2022 relative à la mise en place de la RFID dans les bibliothèques et médiathèques des réseaux de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/016 en date du 7 février 2023 relative à la création d'un groupement de commandes entre la CCFI et ses communes membres pour la mise en place de la RFID ;

L'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

L'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas d'intervention de la Commission d'appel d'offres pour un groupement de commandes, la CAO du coordonnateur peut être compétente.

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : « fournitures, déploiement, installation, maintenance des solutions RFID pour le réseau de lecture publique » ;
- Lot n°2 : « fournitures des consommables RFID ».

La durée initiale du marché est de 3 ans. Il sera reconductible une fois pour une durée d'un an, soit une durée globale de 4 ans.

Afin de faire acte de ce groupement, une convention constitutive des modalités de fonctionnement doit être signée entre ses membres et le coordonnateur.

La convention de groupement de commandes en question stipule que :

- le coordonnateur du groupement est la CCFI et sera chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de signer et notifier les accords-cadres au nom et pour le compte des membres du groupement ;
- les membres du groupement assureront chacun l'exécution de ces marchés ;
- une Commission d'Appel d'Offres se réunira en cas de besoin pour la procédure de passation des marchés.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **ADHÉRER** au groupement de commandes entre la CCFI et ses communes membres intéressées pour la mise en place de la RFID au sein du réseau de lecture publique pour l'ensemble des lots ;
- **SIGNER** la convention du groupement de commandes entre la CCFI et les communes membres du groupement ;
- **PROCÉDER** à la publication de l'accord-cadre en procédure d'appel d'offres ouvert ou en procédure adaptée selon l'estimation des besoins communs ;
- **DÉSIGNER**, en cas d'appel d'offres ouvert, la CAO du coordonnateur comme compétente pour attribuer le marché ;
- **SIGNER** les pièces de l'accord-cadre qui interviendront avec les titulaires retenus, ou son représentant.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/026 - Transition écologique - Biodiversité - Conventionnement pluriannuel d'objectifs et de financement avec le Conservatoire botanique national de Bailleul

Le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) est une association loi 1901, qui a pour mission de connaître, préserver et faire connaître les espèces végétales et leurs associations dans les milieux naturels. Acteur majeur de la biodiversité, le CBNBL est l'un des 11 conservatoires botaniques nationaux et couvre la région des Hauts-de-France et les départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Composé d'une équipe de scientifiques et de pédagogues, le CBNBL doit :

identifier, analyser et confronter les connaissances relatives à la flore et aux habitats naturels ;
assurer la conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction ;
accompagner les décideurs et acteurs du territoire dans leurs politiques et dispositifs d'aménagement du territoire et de conservation du patrimoine naturel végétal ;
sensibiliser, former et informer, professionnaliser autour des notions de biodiversité et de gestion des habitats naturels.

En 2022, la Ville de Bailleul a souhaité relancer son partenariat avec le CBNBL, stoppé brutalement en 2015. Avec cette nouvelle délibération, elle veut aujourd'hui poursuivre cette collaboration et l'inscrire dans une vision pluriannuelle à long terme.

Ainsi, la Ville s'engage à nouer un partenariat durable avec le CBNBL pour la période 2023 -2026, à travers une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement. Ce partenariat permettra de porter encore davantage la dynamique du projet de mandat autour de la transition écologique, de mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la biodiversité et d'accompagner la Ville de Bailleul sur des projets d'aménagement environnemental et de manifestations citoyennes ou culturelles.

Pour permettre la réalisation de ces actions en lien avec les services municipaux « Aménagement durable » et « Culture », le CBNBL sollicite la Commune pour un soutien financier annuel qui, s'élèvera à 8160 euros, montant révisable annuellement en fonction des axes de partenariat décidés pour chaque année.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **ACCORDER** au Conservatoire botanique national de Bailleul une subvention d'un montant de 8160 euros au titre de l'exercice 2023 comprenant les activités de conseils et de pédagogie en termes de biodiversité, de développement durable et de sensibilisation au patrimoine ;
- **SIGNER** avec le Conservatoire botanique national de Bailleul une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement d'une durée de 4 ans, et ses éventuels avenants annuels, ainsi que tout document y afférent.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/027 – Transition énergétique – Rénovation de l'éclairage public – Travaux d'investissement 2023 – Accord de principe

La Ville de Bailleul est membre du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF), syndicat à vocations multiples, notamment pour l'exercice de la compétence éclairage public investissement.

La commune a décidé d'investir significativement dans la rénovation de l'éclairage public, avec une programmation pluriannuelle sur l'ensemble du territoire bailleulois. En ayant recours à la technologie LED, cet investissement répond à des exigences que la Ville de Bailleul s'est fixé en termes :

- écologiques, avec un éclairage plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité et limitant la pollution visuelle ;
- de sécurité, avec un éclairage adapté aux caractéristiques de la voie publique ;
- économiques, avec un éclairage moins énergivore.

PROGRAMMATION 2023

Les travaux réalisés sur l'exercice 2023 dans le cadre de la politique partenariale de rénovation de l'éclairage public menée par la Ville avec le SIECF seront situés :

- Rue Charles Flahault et Rue du Musée ;
- Arnouldstraete, Rue de Verdun, Rue Jean Jaurès, Rue Joliot-Curie, Rue Roger Salengro ;
- Rue du 8 Mai, Rue du 11 Novembre ;
- Résidence Les Grapperies, Rue Coisne et Lambert, Rue de l'Étang / Rue des Serres
- Parvis Saint Amand, Rue Philippe Van Tieghem, Rue Saint Amand
- Rue Natalis Dumez et Parking Natalis Dumez – phase 2.

Ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF, sont actuellement estimés à 199 975 € H.T. La Commune supportera le montant de ces investissements, avec déduction des éventuelles subventions, lequel sera recouvré sur 5 exercices budgétaires. Le SIECF supportera quant à lui l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIECF (arrêtés préfectoraux des 9 avril et 2 juillet 2019) ;

Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF et notamment les délibérations du 20 octobre 2015, 22 février 2016, 12 septembre 2016, 27 septembre 2018 ;

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **DONNER** un accord de principe pour le projet exposé dans la présente délibération ;
- **SIGNER** l'ensemble des actes afférents à ce projet.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/028 – Transition énergétique – Travaux d'investissement – Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides – Parking Natalis DUMEZ – Accord de principe

Depuis juillet 2020, la Ville de Bailleul s'est pleinement engagée dans la transition écologique et solidaire sur son territoire. Elle souhaite en particulier développer les infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE), à l'instar de celles déjà installées en 2021 sur le parking des dentellières, sis rue du collège.

Dans le cadre de son projet de redynamisation de son centre-ville, la Ville a décidé de procéder à la rénovation profonde et au réaménagement du parking Natalis Dumez, situé en plein cœur de ville.

La seconde phase de ces travaux étant actuellement en cours, la Ville souhaite aujourd'hui solliciter le Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF), auquel elle adhère en particulier pour la compétence IRVE, pour la pose dans un premier temps d'une borne IRVE 22/25kva.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF qui a estimé le montant des travaux de manière prévisionnelle à hauteur de 5 500 € HT. Ce chiffrage comporte la fourniture, la pose, le génie civil, le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et la mise en service.

La borne dispose de deux points de charge qui pourront recharger un véhicule 100% électrique, un véhicule hybride ou les deux roues électriques (motos, cyclos, vélos).

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant sur les nouveaux statuts du SIECF ;

Vu les statuts du SIECF et notamment les arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019 ;

Vu les délibérations du SIECF en date du 5 décembre 2017 concernant la gratuité provisoire de la charge, et du 4 juin 2018 concernant les IRVE ;

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **LANCER** les travaux d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking Natalis Dumez et valider les modalités de son financement avec le SIECF ;
- **SIGNER** l'ensemble des actes afférents à ce projet.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/029 – Transition énergétique – Travaux d'investissement 2023 – Effacement de réseaux – Rue Edmond De Coussemaker et rue du Général Cheroutre – Accord de principe

La Ville de Bailleul porte une politique volontariste d'amélioration continue de son cadre de vie. Dans ce cadre, elle souhaite procéder sous forme pluriannuelle à un effacement progressif des réseaux aériens sur son domaine public.

Dans sa programmation 2023 de rénovation de voirie, la Ville de Bailleul, en partenariat avec la Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), a notamment prévu des travaux de rénovation de voirie rue Edmond De Coussemaker et rue du Général Cheroutre. En parallèle, elle souhaite ainsi procéder à un effacement des réseaux dans ces deux rues au second semestre 2023.

Vu les statuts du SIECF ;

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ENEDIS pour la distribution publique d'électricité le 21 novembre 2018 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF relatives aux travaux dits d'Article 8 et aux travaux d'enfouissement et effacement des réseaux ;

Considérant que la Ville de Bailleul est membre du SIECF, et qu'elle adhère notamment à la compétence éclairage public en investissement ;

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce une compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité et il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tensions. Il a ainsi confié l'exploitation de ce réseau électrique à ENEDIS, par le biais d'un traité de concession.

Le SIECF exerce également sur le territoire de la commune, les compétences éclairage public (option A ou B) et télécom numérique.

Les travaux d'effacement souhaités par la Ville de Bailleul entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF et la maîtrise d'œuvre par les services techniques du SIECF.

Étant précisé que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la CCFI, le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement des réseaux, dont le montant maximal est fixé à 147 900 € HT.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** définitivement le projet exposé dans présente délibération ;
- **DONNER** un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune 30% sur la basse tension (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	89 250.00€	107 100.00 €	26 775.00 €
Réseau télécom numérique	13 650.00 €	16 380.00 €	13 650.00 €
Réseau et matériel éclairage public	45 000.00 €	54 000.00 €	45 000.00 €
TOTAL	147 900.00 €	177 480.00 €	85 425.00 €

- **SOLLICITER** le SIECF pour un étalement de la participation de 85 425 € sur 5 exercices comptables ; la participation sera ainsi budgétée pour un montant annuel de 17 085 € par an ;
- **SIGNER** une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge.

M. le Maire : Nous passons, désormais, à la délibération 029 sur les travaux d'investissement au niveau de l'effacement des réseaux rue Edmond DE COUSSEMAKER et rue du Général CHEROUTRE, et je passe la parole à Emmanuel FURLAN.

Emmanuel FURLAN : Merci, M. le Maire. Effectivement, une politique volontariste d'amélioration continue de notre cadre de vie est portée par la Ville.

Et sous une forme pluriannuelle, nous souhaitons procéder à l'effacement progressif des réseaux aériens sur le domaine public. Ainsi, dans sa programmation 2023 de rénovation de voirie, la Ville de Bailleul, en partenariat avec la CCFI, a prévu des travaux, rue Edmond DE COUSSEMAKER et rue du Général CHEROUTRE. C'est un investissement au coût relativement important, près de 150 000 €, dont plus de la moitié à la charge de la Ville, mais nous pourrions l'étaler sur cinq ans grâce au SIECF, soit la somme de 17 085 € par an.

Nous vous proposons, ici, de délibérer pour autoriser l'effacement de ces réseaux dans les deux rues d'ici la fin de l'année.

M. le Maire : Merci, M. FURLAN. Je précise, le montant global de l'investissement, 17 000 € fois cinq, je pense qu'on est plus proches de 90 000 € que de 150 000 €. Donc, je crois que 150 000 €, c'était avec d'autres travaux annexes. Mais uniquement la rue Edmond DE COUSSEMAKER et la rue du Général CHEROUTRE, on est sur un montant, à peu près, de 90 000 € d'investissement, étalés sur cinq ans. Madame DUCOURANT.

Émilie DUCOURANT : Merci, M. le Maire. Effectivement, dans une ville aussi belle et avec une architecture aussi typique que celle de Bailleul, avec un patrimoine aussi riche, les réseaux apparents sont une véritable cicatrice qu'il convient de soigner. Et l'effacement des réseaux aériens permet vraiment d'améliorer l'esthétique de nos quartiers, mais aussi de sécuriser davantage. C'est pourquoi j'y suis très favorable.

Les travaux de réfection de voirie sont, évidemment, une occasion à saisir pour effacer des réseaux et je voulais savoir si, en dehors des rues Edmond DE COUSSEMAKER et du Général CHEROUTRE qui sont en projet, d'autres effacements de réseaux sont prévus ces prochaines années ou y a-t-il une perspective pour justement effacer les réseaux idéalement dans l'intégralité de la ville de Bailleul ? Soyons ambitieux. Quels seraient, en tout cas, les rues et les quartiers envisagés prioritairement pour ces nouveaux projets ? Merci.

M. le Maire : Merci. M. FURLAN.

Emmanuel FURLAN : Pour vous répondre précisément sur les travaux, rue du Général CHEROUTRE et rue Edmond DE COUSSEMAKER, effectivement, plusieurs motivations : une motivation, amélioration du cadre de vie pour notre superbe ville de Bailleul, un raisonnement économique aussi, puisqu'on profite des terrassements réalisés pendant les travaux pour justement amoindrir ce coût aux Bailleulois, mais aussi pour des raisons de sécurité, parce que notamment sur la rue du Général CHEROUTRE, on trouve des installations en fils nus qui rendent très compliquées les interventions sur façade et sur les toits. Et donc, nous profitons de ces travaux pour effacer les fils.

Et quant à votre question sur l'effacement, effectivement, nous sommes vigilants et à chaque fois que nous réalisons les travaux, nous le faisons en coordination avec les concessionnaires et quand c'est possible, nous effaçons les réseaux.

M. le Maire : Merci, M. FURLAN. Voilà donc quelques éléments et comme M. FURLAN a pu l'indiquer, nous travaillons en lien étroit avec les différents concessionnaires sur l'espace public pour pouvoir planifier, de façon pluriannuelle, les investissements qui interviendront. Donc, nous n'avons pas de visibilité sur les dix prochaines années, mais nous profitons, évidemment, des interventions sur la voirie, notamment pour travailler à l'enfouissement lorsque l'occasion se présente. Après, vous l'avez vu, il y a un coût quand même qui n'est pas neutre puisqu'uniquement sur les rues DE COUSSEMAKER et CHEROUTRE, ce sont 100 000 €. Je vous laisse imaginer ce que cela peut représenter à l'échelle de tout le territoire, mais c'est une ambition que nous avons, et nous devons aussi lever la tête et savoir nous projeter. En tout cas, aujourd'hui, cette ambition, nous la portons dès que l'occasion se présente sur les chantiers qui interviennent, notamment en 2023, sur l'espace public.

Bien. Je mets aux voix, s'il n'y a plus de souhaits d'intervention, la délibération 029. Qui vote pour ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/030 – Annulée

23/031 - Accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2023 – Subventions de fonctionnement aux associations

Parmi ses nombreux atouts, la Ville de Bailleul se caractérise par la richesse et le dynamisme de son tissu associatif, avec notamment près de 210 associations bailleuloises, intervenant dans de nombreux domaines dont le sport, la culture, la solidarité, l'action humanitaire, les festivités et l'animation.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville de Bailleul verse chaque année des subventions de fonctionnement aux associations dont les activités contribuent à la cohésion sociale, au bien-être physique et intellectuel des habitants et au rayonnement de son territoire.

Afin de répondre à l'engagement pris devant les habitants de garantir transparence et objectivité dans l'attribution des subventions, la municipalité a souhaité, en concertation avec les associations bailleuloises, préciser et définir le cas échéant, l'ensemble des critères de subventionnement.

Pour assurer cette transparence et cette co-construction, la municipalité a organisé une instance permanente de concertation avec les associations en créant une « Commission extramunicipale de la vie associative » où siègent aux côtés des élus représentant le Conseil municipal, cinq représentants des associations élus par ces dernières.

Cette commission est notamment chargée d'évaluer et d'émettre un avis sur la cohérence des projets avec les engagements et valeurs de la commune, puis sur le montant des demandes de subventions.

Après l'instauration d'un fonds de solidarité exceptionnel éligible aux associations en décembre 2020, puis la mise en œuvre d'un dispositif d'avances sur les subventions de fonctionnement en décembre 2020, décembre 2021 et décembre 2022, la Ville de Bailleul propose aujourd'hui de poursuivre son accompagnement financier des associations en fixant les montants des subventions de fonctionnement 2023 et en versant le solde. Ces montants sont proposés au regard d'une analyse objectivée de la situation financière et des besoins de chaque association.

En dépit du contexte budgétaire contraint, la Ville de Bailleul souhaite aujourd'hui réaffirmer la politique de soutien à la vie associative bailleuloise qu'elle mène depuis juillet 2020, en proposant une enveloppe budgétaire dédiée aux subventions de fonctionnement 2023 en hausse de 3 % par rapport à celle 2022.

Ainsi, aucune association ne voit sa subvention diminuer en 2023 par rapport à celle de 2022. Plus précisément, ce sont 22,3 % des associations qui bénéficieront d'une augmentation de leur subvention de fonctionnement en 2023 par rapport à celle perçue en 2022.

Vu la délibération n°22/116 du 19 décembre 2022 relative à l'avance exceptionnelle de subvention de fonctionnement au profit des associations pour l'année 2023 ;

La Commission « Attractivité, Bien-être et Vie associative » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **VERSER** le solde des subventions de fonctionnement 2023 aux associations dont la liste et la répartition des montants sont présentées ci-après :

<i>Association</i>	<i>Montant 2023</i>	<i>Montant Avance 2023</i>	<i>Montant Solde 2023</i>
ANIMATION DE LA VIE LOCALE			
Amicale des élèves de La Crèche	220 €	176 €	44 €
Amicale des pompiers	690 €	552 €	138 €
Amis de Van Tieghem	350 €	280 €	70 €
C'Qui	600 €	440 €	160 €
Comité de jumelage	1 880 €	1 504 €	376 €
Comité des fêtes de la rue de la gare	1 250 €	1 000 €	250 €
Comité des fêtes de la Crèche	1 500 €	1 200 €	300 €
Comité des fêtes d'Outtersteene	500 €	400 €	100 €
Comité des fêtes du Steent'je	1 600 €	1 280 €	320 €
Les Enseignes bailleuloises	2 340 €	1 872 €	468 €
Outtersteene en Fête	380 €	304 €	76 €
Résidents Saint Georges	650 €	520 €	130 €
CULTURE			
ENB Prod	12 800 €	10 240 €	2 560 €
APJ TOGO	6 500 €	5 072 €	1 428 €
Anciens combattants	1 000 €	800 €	200 €
Souvenir Français	350 €	280 €	70 €
Société philanthropique	35 700 €	28 560 €	7 140 €
Amis de la déco	115 €	92 €	23 €
Amis du Musée	450 €	360 €	90 €
Atelier Terre	980 €	784 €	196 €
Bell'batuc	150 €	104 €	46 €
Cercle Aquaterrariophilie	710 €	568 €	142 €
Cercle d'Histoire	595 €	476 €	119 €
Chemin'Hié	125 €	100 €	25 €
Chœur de Belle	500 €	400 €	100 €
Chorale Mélusine	520 €	416 €	104 €
Chorale St Vaast	400 €	320 €	80 €
Club Collectionneurs	300 €	240 €	60 €
Club de dessin et peinture	380 €	304 €	76 €
Couture Tricot	400 €	320 €	80 €
Creat'home	110 €	88 €	22 €
De Belle Duvelt'jes	450 €	360 €	90 €
Et si les points m'étaient comptés	160 €	128 €	32€
Harmonie municipale de Bailleul	13 525 €	10 820 €	2 705 €
Jardiniers de Bailleul	150 €	120 €	30 €
Kerk Hof	100 €	80 €	20 €
La Belle Nature	660 €	460 €	200 €
La Sauce	1 000 €	800 €	200 €
Les Insatiables	240 €	192 €	48 €
Photo Club	165 €	132 €	33 €

Radio Uylenspieghel	100 €	80 €	20 €
Tréteaux dans la nuit	320 €	256 €	64 €
UADEL	355 €	284 €	71 €
Union Colombophile	345 €	240 €	105 €
ÉDUCATION ET JEUNESSE			
Bar'Abadum	5 750 €	4 000 €	1750 €
AS Collège Immaculée Conception	500 €	360 €	140 €
AS Collège Maxime Deyts	650 €	520 €	130 €
Éclaireuses et Éclaireurs de France	1 900 €	1 520 €	380 €
Maison du Néerlandais	22 000 €	-	8 000 €
Scouts et Guides de France	2 800 €	2 000 €	800 €
SANTÉ, SOLIDARITÉS ET ACTION SOCIALE			
Amicale de la résidence autonomie	1 740 €	1 392 €	348 €
Asso. des paralysés de France		96 €	
Ass. brancardiers du train rose	480 €	384 €	96 €
Au Bonheur des familles	150 €	104 €	46 €
Ci sol Citoyens solidaires	330 €	240 €	90 €
Club Chez Nous Le Steent'je	140 €	112 €	28 €
Club des aînés de La Crèche	430 €	344 €	86 €
Club du Bon Accueil	370 €	296 €	74 €
Club Jeanne d'Arc	1 790 €	1 432 €	358 €
Détente et relaxation (UADEL)	370 €	296 €	74 €
Don du sang	210 €	168 €	42 €
Escapades Solidaires	300 €	240 €	60 €
Multi-club	565 €	440 €	125 €
Secours populaire	1 000 €	800 €	200 €
Solidarité Handi-Flandre	9 000 €	7 200 €	1800 €
Tarot-club Inter-âges	620 €	496 €	124 €
SPORT			
Basket Club Bailleulois	4 500 €	3 600 €	900 €
Handball Club Bailleulois	4 700 €	3 752 €	948 €
Sporting Club Bailleulois	15 000 €	10 448 €	4 552 €
Volley Ball Club Bailleulois	4 315 €	3 452 €	863 €
XV Bailleulois	10 000 €	7 032 €	2 968 €
Femmes Actives de Flandres	600 €	480 €	120 €
Abeilles Bailleuloises	3 900 €	2 712 €	1 188 €
Activités sportives d'Outtersteene	420 €	292 €	128 €
Amis de la pétanque	600 €	480 €	120 €
Archers des Monts de Flandres	780 €	624 €	156 €
Arts martiaux	2 000 €	1 600 €	400 €
Association pédestre du Ravens- berg	1 955 €	1 564 €	391 €
La Bailleuloise	1 725 €	1 380 €	345 €
Belle escalade	185 €	148 €	37 €
La Crèche dynamique	250 €	176 €	74 €

Gilde Saint Sébastien	1 030 €	824 €	206 €
Gym Vitalité	1 600 €	1 280 €	320 €
Modern'danse	900 €	720 €	180 €
Motoclub	1 060 €	848 €	212 €
Randonneurs Club Monts de Flandre	250 €	200 €	50 €
Revolver Club	660 €	460 €	200 €
Shooting Club	230 €	160 €	70 €
Shotokan karaté club	1 000 €	800 €	200 €
Team Labière	1 500 €	1 200 €	300 €
Tennis Club Bailleulois	3240 €	2 592 €	648 €
Tennis de table	975 €	780 €	195 €
Yoga à Bailleul	265 €	212 €	53 €
Yoga Belle	115 €	92 €	23 €

- **IMPUTER** les dépenses au compte nature 6574, code fonctionnel 025, du budget de l'exercice 2023.
- **SIGNER** l'ensemble des conventions et avenants y afférents.

M. le Maire : Je passe la parole, maintenant, à Madame WHEATLEY qui va évoquer le subventionnement aux associations sur l'exercice 2023. Madame WHEATLEY.

Linda WHEATLEY : Merci, M. le Maire. Effectivement, depuis 2021, les associations perçoivent une avance sur leur subvention globale de fonctionnement. Chose qui était entérinée dans le Guide des associations qui était voté en 2022 qui précise que 80 % de la subvention est versée dès le mois de février et que le solde est versé, lui, plutôt entre juin et octobre.

Pour les subventions 2023, il y a une nouveauté depuis 2022, puisque les débats ont eu lieu en commission extra-municipale au préalable. Je profite d'avoir la parole pour remercier d'ailleurs les membres de la commission pour la qualité des échanges et des débats qu'on a pu avoir sur le sujet. C'est un dialogue très constructif et très intéressant. Je ferme ma parenthèse. Je prêche pour ma paroisse. En tout cas, il y a beaucoup de propositions qui ont été faites, un débat très riche et très intéressant qui a été mené sur le sujet des subventions.

Pour 2023, aucune association ne verra sa subvention diminuer. On a quand même évoqué un certain nombre de critères, notamment sur la réserve financière des associations. C'est un travail qu'on va continuer de mener avec les associations et avec les membres de la commission. Le budget 2023 concernant les subventions globales de fonctionnement augmente de 3 %. Il faut quand même le souligner. On continue à investir sur les associations, puisqu'on a conscience que c'est un élément moteur de notre territoire. Ça aussi, je voulais le préciser.

Là, pour les subventions de fonctionnement 2023, 22,3 % des associations bénéficieront même d'une augmentation de leur subvention. C'était aussi quelque chose que je voulais souligner.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser le solde des subventions de fonctionnement 2023 aux associations suivant la liste qui est jointe dans la délibération, d'imputer les dépenses au compte 6574, code fonctionnel 025 du budget pour être précis, et de signer l'ensemble des conventions et avenants y afférents.

M. le Maire : Merci, Madame WHEATLEY. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur cette délibération ? Madame CREPEL, allez-y, puisque vous faites partie de la commission de la vie associative et je m'associe évidemment aux propos que Linda a pu tenir pour féliciter et remercier l'ensemble des membres qui composent la commission de la vie associative, parce qu'effectivement, c'était une nouveauté, mais c'était aussi une démarche de travailler en complète transparence avec le milieu associatif et tous les élus, y compris les élus de l'opposition, pour pouvoir notamment objectiver les subventions de fonctionnement telles qu'elles vous sont présentées dans la délibération. Madame CREPEL, allez-y.

Bénédicte CREPEL : Merci, M. le Maire. Je voulais simplement remercier Linda pour son écoute, effectivement, parce que dans cette commission extra-municipale, toutes les interventions sont reprises. Je pense qu'on essaie d'être vraiment très constructifs et très objectifs par rapport à chacune des associations qui viennent présenter une demande de subvention. Donc, merci beaucoup et puis, je pense qu'on a encore du travail à faire, beaucoup. Puis, merci aussi à Brigitte GALLI qui est toujours présente également.

M. le Maire : Merci, Madame CREPEL. Allez. Je mets aux voix la délibération 031 en rappelant évidemment – comme j'avais pu le faire lorsque nous avons voté les avances de subvention lors de la séance de décembre 2022 – que vous allez participer au vote, mais vous ne participerez pas précisément à l'octroi d'une éventuelle subvention de fonctionnement à une association dont vous êtes membres. Mais ça, on a déjà la liste, donc on clarifiera de façon précise pour être évidemment cohérents d'un point de vue juridique.

Je mets au voix la délibération 031. Qui vote pour ? Elle est donc adoptée, merci.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

LEGROIS Christophe (concernant l'association Team Labière), GALLI Brigitte (concernant le Volleyball Club Bailleulois), GALLI Brigitte par procuration pour GRANDGENEVRE Pierre (concernant le Tennis Club Bailleulois), DEVIENNE Gilles (concernant le Comité des Fêtes de la Crèche et Escabelle Emplois), SPATOLA Sophie (concernant les associations Belle Nature, Collectif Chemin'Hié, La Bailleuloise, La Sauce, Bar'Abadum, Conservatoire botanique, CHAB 2022, Escapade solidaire), DEVILLEZ Arnaud par procuration pour CHARPENTIER Mathilde (concernant le Tennis Club Bailleulois), FURLAN Emmanuel (concer-

nant le Sporting Club Bailleulois), LEGRAND Michèle (concernant les associations La Sauce, Belle Nature, Yoga Belle, Eclaireuses et Eclaireurs de France), DELANGUE Géry (concernant l'association Team Labière), SPATOLA Sophie par procuration pour BECUWE Denis (concernant l'association Team Labière), VERWAERDE Damien (concernant le Comité des fêtes du Steent'je), VANDENBERGHE Marjorie (concernant La Sauce), THIBAUT Céline (concernant l'association C'Qui), WHEATLEY Linda (concernant La Sauce, Handball Club bailleulois), SAULNIER Clotilde (concernant l'association des parents d'élèves de l'école Saint Amand, Scouts et guides de France, Handball Club bailleulois).

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/032 - Commerce – Soutien au commerce local – Projet de « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France – Engagement en faveur du commerce de proximité

Bailleul dispose d'un centre-ville dynamique et très attractif. Ses commerces de proximité sont une véritable richesse et la municipalité entend les défendre et les soutenir, en portant une politique proactive.

Depuis juillet 2020, pour répondre aux difficultés du commerce local durement frappé par les conséquences de la crise sanitaire, la municipalité a pris des mesures d'exonération des droits et redevances dus par les commerçants, pour leurs terrasses par exemple, mis en place dans le cadre d'un plan de relance de l'activité les « Bons d'achats bailleulois », soutenu à l'association « Les enseignes bailleuloises » et apporté son soutien à l'organisation des deux premières éditions de « Shopping en fête ».

La municipalité souhaite aujourd'hui s'appuyer sur le nouvel appel à projets lancé en 2023 par la Région Hauts-de-France pour la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs, auquel elle a décidé de se porter candidate. Dans ce cadre, la Région lui demande de s'engager officiellement à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité.

La municipalité ayant eu l'occasion à plusieurs reprises depuis le début du mandat de s'opposer à des projets contribuant à l'artificialisation des sols, comme le projet de déménagement du magasin LIDL, il s'agit davantage de confirmer une politique d'ores et déjà en œuvre qu'un engagement pour l'avenir.

Considérant que la municipalité a choisi de consolider et de valoriser les commerces de proximité du centre-ville afin de renforcer l'attractivité commerciale de l'hyper centre ;

La Commission « Attractivité, Bien-être et Vie associative » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 5 avril 2023.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** son engagement à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité.

M. le Maire : Je passe la parole, maintenant, à M. Gilles DEVIENNE pour la délibération 032.

Gilles DEVIENNE : Merci, M. le Maire. Vous savez l'affection que je porte et que nous portons tous ensemble pour notre commerce de proximité et notre centre-ville. Rappelez-vous, depuis 2020, les bons d'achat, l'exonération de charges du domaine public, les subventions annuelles aux associations constituées de commerçants et puis, le soutien humain et technique des services de la Municipalité pour toutes les manifestations que les commerçants peuvent organiser. Et donc, pour continuer à accompagner le commerce de proximité, à dynamiser notre centre-ville, avec ma collègue et adjointe, Madame CHARPENTIER et les services de la Municipalité, nous avons décidé de répondre à l'appel à projets 2023 de la Région Hauts-de-France pour la redynamisation du centre-ville et des centres-bourgs. Dans ce cadre, la Région nous demande de nous engager officiellement à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité. C'est donc le cœur de cette délibération. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir confirmer cet engagement. Merci.

M. le Maire : Merci, M. DEVIENNE. Madame CREPEL.

Bénédicte CREPEL : Merci. Je suis très heureuse qu'on puisse répondre à ce nouvel appel à projets, parce qu'effectivement, le premier appel à projets a été lancé en 2019. Je pense que la Ville de Bailleul a pu bénéficier du financement du *manager* de centre-ville pour les trois premières années, en sachant que là, dans ce nouvel appel à projets, vous pouvez encore continuer à bénéficier d'une année de financement sur le poste de *manager* de centre-ville. Et ensuite, cet appel à projets concerne également trois volets : l'appui en ingénierie, je l'ai dit, concernant le *manager* de centre-ville, les actions d'animation, de promotion et de communication du commerce et de l'artisanat local et enfin, les solutions numériques permettant le référencement de tous nos commerçants. Et je pense que cela a déjà été fait ou alors, si c'est en cours, mais il faut vraiment les accompagner effectivement dans cet objectif-là, parce qu'on a la chance, sur Bailleul, d'avoir les enseignes bailleuloises et puis, d'avoir vraiment une structure qui est très forte par rapport aux autres communes de la CCFI. Je pense que c'est la plus grosse association de commerçants. Enfin, je pense, parce qu'au niveau d'Hazebrouck, cela ne se passe pas très bien. Au niveau de Steenvoorde, il y avait une petite association de commerçants, mais c'est Bailleul qui tire vraiment la CCFI vers le haut, dans ce cadre-là, et j'invite tout le monde à être présent pour, effectivement, Shopping en fête, le 30 avril.

M. le Maire : Merci, Madame CREPEL. M. DEVIENNE.

Gilles DEVIENNE : Merci. Je tiens à remercier Madame FENART, Présidente des Enseignes bailleuloises qui effectue, en plus de son activité, un boulot énorme pour l'association Les Enseignes Bailleuloises. Leur assemblée générale s'est tenue, justement, la semaine dernière et elle a rappelé ce qui avait été fait justement par rapport au Covid et que tout le monde avait dû fermer pour le numérique. Donc, sachez qu'elle a développé un site. Je rappelle que la Municipalité a fait une subvention exceptionnelle de 50 % pour justement développer ce site et elle est accompagnée, pour le commerçant qui le souhaite, d'une personne pour faire la page et puis, essayer d'être le plus visible possible au niveau internet, tout cela, au niveau numérique.

M. le Maire : Merci, M. DEVIENNE. C'est vrai que la CCFI a aussi eu une action volontariste dès le début du mandat lorsque les commerçants étaient confrontés à beaucoup de difficultés, en accompagnant aussi la transition vers le numérique, et je pense que c'est aussi à souligner.

Très bien, écoutez, je propose de mettre aux voix la délibération 032 pour soutenir nos commerçants de proximité, de centre-ville, évidemment. Qui vote pour ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous en avons donc terminé avec les présentations « individuelles » de chaque délibération. Je vous propose désormais d'évoquer très rapidement les délibérations qui feront l'objet, dans quelques instants, d'un vote groupé.

La délibération 018 qui concerne à adhérer au service commun de la CCFI pour la gestion d'un serveur mutualisé, de façon à faire des économies en dépenses de fonctionnement et de façon, aussi, à avoir un matériel encore plus sécurisé que celui que nous avons actuellement.

La délibération 020 qui consiste à fixer le soutien financier aux familles bailleuloises pour les classes transplantées qui sont organisées par les écoles publiques ou privées de la ville.

La délibération 021 qui consiste à revaloriser la bourse de formation au BAFA pour les Bailleulois qui le souhaitent, en sachant que pour les délibérations 020 et 021, nous avons mis en place, comme nous nous étions engagés, une progressivité dans l'aide en sachant que l'aide devient, évidemment, beaucoup plus importante pour les familles aux revenus les plus modestes et je vous l'avais déjà indiqué, nous portons cette réflexion sur toute la tarification des activités municipales de façon à vraiment mettre la justice sociale au cœur de l'accès aux activités portées par la Ville. Donc, nous continuerons à

décliner les dix tranches de quotients familiaux que nous avons mises en place sur la restauration scolaire en septembre 2022 sur l'ensemble des activités municipales. L'objectif, c'est de pouvoir vous présenter cette évolution de la tarification pour la séance de juin prochain qui se déroulera, vous pouvez déjà le noter, le 9 juin, puisque la date est fixée par la Préfecture, puisque nous aurons également à aborder, au cours de cette séance, la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le troisième dimanche de septembre de cette année. Voilà, je referme la parenthèse qui concerne la séance du 9 juin. Et la séance du 9 juin, pour celles et ceux que cela intéresse, elle sera également fixée dans toutes les autres communes, puisque c'est une obligation d'organiser cette séance à la même date et à la même heure pour l'ensemble des communes du territoire.

Je poursuis avec la délibération 022 qui concerne la création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité. C'est le recrutement d'animateurs pour l'animation des temps périscolaires dans les écoles.

La délibération 025 qui consiste à adhérer au groupement de commande entre la CCFI et les communes qui le souhaitent pour la mise en place de la radio-identification (RFID) au sein des médiathèques. Nous l'avons déjà au sein de la médiathèque, mais nous continuerons à investir sur ce sujet avec cette délibération.

La délibération 026 qui consiste à fixer un conventionnement pluriannuel avec le conservatoire botanique national de Bailleul et à continuer à augmenter notre accompagnement de la structure à travers une subvention de fonctionnement, une subvention d'investissement et aussi des prestations, puisque le conservatoire intervient régulièrement, notamment dans nos écoles.

La délibération 027 qui consiste à acter les travaux d'investissement 2023 sur la rénovation de l'éclairage public. Je vous rappelle que l'objectif, c'est évidemment de continuer à changer l'éclairage public pour le passer en 100 % LED et donc, nous poursuivons avec les rues qui ont été indiquées dans la délibération.

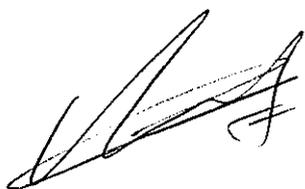
La délibération 028 qui consiste à acter le principe d'installation d'une borne de recharge pour les véhicules hybrides ou électriques sur le parking Natalis DUMEZ. C'est une première étape et nous verrons ensuite, en fonction de l'usage de la borne, s'il convient d'en installer davantage, mais c'est aussi notre engagement autour de la transition énergétique sur le territoire.

Et ensuite, je crois que j'ai fait le tour. Oui, puisque la délibération 030 a été annulée et sortie de l'ordre du jour pour les raisons que je vous ai indiquées en début de séance.

Voilà. Je répète, je mets aux voix les délibérations 018, 020, 021, 022, 025, 026, 027 et 028. Qui vote pour ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous remercie encore pour votre disponibilité. Je remercie celles et ceux qui nous ont suivis et comme j'ai pu l'indiquer il y a quelques instants, je vous donne rendez-vous le 9 juin prochain. Merci à vous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance 20 h 36.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

Florent VANDENABEELE

Le Maire

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style with a clear initial 'A.' followed by the surname.

Antony GAUTIER